Docusign Envelope ID: AF0DF996-CD72-8391-80FE-91C9AC1CA5BD

2M PROMOTION
Société par actions simplifiée au capital de 7.317.030 euros
Siège social : 5 rue Gaston Pretot – 25200 MONTBELIARD
422 961 755 RCS BELFORT

(Ci-après la « **Société** »)

RAPPORT DE GESTION
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
COMPTES CONSOLIDES

Chers Associés,

Nous vous présentons ci-après le rapport de gestion du groupe et les comptes consolidés de l'exercice écoulé.

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions des règles et méthodes comptables relatives aux comptes consolidés approuvés par le règlement ANC 2020-01.

PRINCIPES ET METHODES

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 regroupent les filiales sur lesquelles la Société exerce un contrôle ou une influence notable.

Le périmètre de consolidation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 est donc le suivant :

Dénomination Forme juridique	% d'intérêt	Mode consolidation
2M PROMOTION	100 %	Société consolidante
SARL 2G PROMOTION	100 %	Intégration globale
SAS S.F.R.F.	55 %	Intégration globale
SCI MODENA 2	90 %	Intégration globale
SCI SCUDERIA CANNES	90 %	Intégration globale
EURL NATURE ET PASSION	100 %	Intégration globale
SCI DOMAINE GRANDE GARENNE	99 %	Intégration globale
SCA NIZUC	67,60 %	Intégration globale
SCEA DOMAINE DES SUPLISSONS	95 %	Intégration globale
SA D2P INVEST HOLDING (Suisse)	30,37 %	Mise en équivalence
SAS LEGEND BY SF	100 %	Intégration globale
RUIMTE (Namibie)	100 %	Intégration globale
SAS CARSAFE INVEST	90 %	Intégration globale
SAS CARS-UP	18,59 %	Mise en équivalence
SAS DMPR INVEST	80 %	Intégration globale
SCI METRIMMO	40 %	Intégration proportionnelle

Docusign Envelope ID: AF0DF996-CD72-8391-80FE-91C9AC1CA5BD

SCI METRIMMO AGENCE	40 %	Intégration proportionnelle
SAS METRINVEST	39,20 %	Mise en équivalence
SCI THONON DREAM	50%	Mise en équivalence
SA MODENA CARS (Suisse)	16,50%	Mise en équivalence

L'annexe aux comptes consolidés décrit les principes comptables retenus pour leur établissement.

SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DURANT L'EXERCICE

Activité

Le groupe 2M PROMOTION a pour principales activités la location et la vente de véhicules.

Le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 154.312.210 euros.

Faits marquants

Le chiffre d'affaires consolidé permet de dégager un résultat opérationnel courant de 2 733 757 euros.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société 2M PROMOTION, société consolidante, a modifié sa proportion d'intégration des sociétés CARSAFE INVEST, pour la ramener à 90 % et S.F.R.F., pour la ramené à 55%. Ces sociétés figurent toujours dans le périmètre de consolidation.

La société CARSAFE INVEST a par ailleurs racheté à la Société sa participation au capital de la société CARS-UP, figurant dans le périmètre de la consolidation au 31 décembre 2025. Cette participation, désormais indirecte, représente 18,59% du capital social de CARS-UP. La société CARS-UP figure toujours dans le périmètre de consolidation.

La société 2M PROMOTION a par ailleurs bénéficié d'une transmission universelle du patrimoine de la société 2M INVEST CO (905 405 155 RCS BELFORT) le 20 novembre 2025 avec une cessation totale d'activité le 26 décembre 2025, qui ne fait par conséquent plus partie du périmètre de consolidation. A cette occasion, les actifs et passifs de la filiale absorbée sont repris par 2M PROMOTION, soit principalement les titres COLISEE CARE (888 238 219 RCS PARIS) dépréciés à hauteur de 7,6 millions d'euros lors de la TUP, sur la base des informations disponibles à cette date.

Compte tenu du caractère exécutoire du plan de sauvegarde accéléré, validé par le tribunal des affaires économiques de Paris le 20 avril 2026, les titres immobilisés COLISEE CARE subissent un risque de perte de valeur, identifié après la clôture des comptes 2025 mais avant l'arrêté de ces derniers. Une dépréciation complémentaire a ainsi été comptabilisée pour aboutir à une dépréciation intégrale de 99 999 909 euros afin de couvrir le risque engagé. Sur le plan fiscal s'agissant de titres exclus du long terme, la dotation pour dépréciation comptabilisée en 2025 pour 92 362 909 euros au 31/12/25 est déductible du résultat fiscal.

La société 2M PROMOTION suit l'évolution de cette situation délicate et préoccupante de la société COLISEE CARE. Néanmoins l'entreprise 2M PROMOTION estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause si la perte de cet investissement venait à se confirmer.

Par ailleurs, au cours de l'exercice écoulé :

Docusign Envelope ID: AF0DF996-CD72-8391-80FE-91C9AC1CA5BD

- la Société a pris une participation au capital de la société THONON DREAM, société civile immobilière au capital de 2.000 euros dont le siège social est situé 18 boulevard de la Corniche – 74200 THONON LES BAINS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Thonon les Bains sous le numéro 850 212 077, à hauteur de 50%, par l'acquisition de 100 parts sociales, le 2 janvier 2025. Par conséquent, cette société a été intégré au périmètre de consolidation ;

- la société S.F.R.F., filiale de la Société, a acquis 30% du capital-actions et des droits de vote de la société MODENA CARS SA, société anonyme de droit suisse, au capital de CHF 300.000, ayant son siège Chemin des Aulx 21, 1228 PLAN-LES-OUATES (GE), immatriculée au Registre du commerce sous le numéro IDE : CHE – 11.682.496 ;

Ces deux sociétés ont ainsi intégré le périmètre de la consolidation.

Litiges et contentieux principaux

Contrôle fiscal S.F.R.F.

A la suite d'une vérification de la comptabilité de la société S.F.R.F. pour les périodes 2019, 2020 et 2021, la société a réceptionnée le 13 décembre 2022 une proposition de rectification comprenant des rappels de TVA collectée pour 1 876 488 €, augmenté des intérêts de retards pour 105 635 € et des pénalités pour manquements délibérés (40%) à hauteur de 608 275 €.

La société a contesté la grande majorité des droits redressés et a présenté ses observations dans un courrier du 14 février 2023 où seulement 303 707 € des droits redressés sont acceptés par S.F.R.F.

L'Administration, dans sa réponse reçue fin avril 2023 a maintenu sa position et la société S.F.R.F. a produit une réclamation au titre de l'intégralité des redressements en date du 15 février 2024.

Suite au rejet de la réclamation par les services fiscaux, la Société a introduit une requête en vue de contester les redressements devant le Tribunal administratif. A ce jour, l'affaire est toujours pendante devant le Tribunal.

A la clôture 31 décembre 2025, la société et ses conseils estiment que leurs arguments sont solides pour demander l'annulation des sommes redressées mais par prudence, dans le respect des règles comptables, S.F.R.F. a maintenu sa provision pour impôts de 1 982 123 euros pour couvrir le risque de redressement des droits et intérêts de retards.

Risque client

Néant.

<u>Progrès réalisés et difficultés rencontrées</u>

Pas de commentaires particuliers.

<u>Evolution prévisible de la situation de l'ensemble constitué par les sociétés comprises dans la consolidation et perspectives d'avenir</u>

Les principaux objectifs pour l'exercice en cours sont de poursuivre le développement des activités de notre groupe.

Docusign Envelope ID: AF0DF996-CD72-8391-80FE-91C9AC1CA5BD

La direction du groupe n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement n'est à signaler.

Prises de participation ou prises de contrôle.

Nous vous signalons qu'au cours de l'exercice écoulé, la société 2M PROMOTION, société consolidante, a pris les participations suivantes :

- une participation au capital de la société THONON DREAM, société civile immobilière au capital de 2.000 euros dont le siège social est situé 18 boulevard de la Corniche – 74200 THONON LES BAINS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Thonon les Bains sous le numéro 850 212 077, à hauteur de 50%, par l'acquisition de 100 parts sociales, le 2 janvier 2025 ;

- une participation au capital de la société COLISEE CARE, société par actions simplifiée au capital de 1.707.215.651,85 euros, dont le siège social est situé 68 rue Pierre Charron, 75008 PARIS, immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 888 238 219, à hauteur 5,09%, (4.347.822.143 actions ordinaires et 4.347.822.143 actions de préférence de catégorie A), via la transmission universelle du patrimoine de la société 2M INVEST CO (905 405 155 RCS BELFORT) avec effet au 20 novembre 2025

Cession de participations

Nous vous signalons qu'au cours de l'exercice écoulé, la société 2M PROMOTION, société consolidante, a :

- Cédé, le 14 janvier 2025, à la société CARSAFE INVEST (938 281 524 RCS BELFORT), dont elle détient 90% du capital social et des droits de vote, 3.517.560 actions de préférence de catégorie P de la société CARS-UP (851 614 594 RCS ORLEANS) ;

- Bénéficié d'une transmission universelle du patrimoine de la société 2M INVEST CO (905 405 155 RCS BELFORT) avec effet au 20 novembre 2025.

Par ailleurs, depuis la clôture de l'exercice, la Société a bénéficié d'une transmission universelle du patrimoine de la société 2G PROMOTION (414 239 129 RCS BELFORT) avec effet à compter du 17 mars 2026.

Activité en matière de recherche et de développement

Nous vous informons qu'aucune activité de recherche et de développement n'a été engagée au cours de l'exercice écoulé.

ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES

Compte de résultat

Docusign Envelope ID: AF0DF996-CD72-8391-80FE-91C9AC1CA5BD

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 154 312 210 euros contre 126 446 526 euros au cours de l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 6 007 245 euros contre 5 388 637 euros au cours de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 157 800 243 euros contre 131 463 188 euros au cours de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 2 733 757 euros contre 1 104 952 euros au cours de l'exercice précédent.

Compte tenu :

- d'un résultat financier s'élevant à -115 054 522 euros contre 12 451 001 euros au titre de l'exercice précédent ;
- d'un crédit d'impôt de 16 234 093 euros contre un impôt sur les bénéfices de 4 843 562 euros au titre de l'exercice précédent ;

Le résultat d'ensemble consolidé fait ressortir une perte de -51.834.991 euros contre un bénéfice 8 640 419 euros au titre de l'exercice précédent.

Bilan

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 498 439 487 euros contre 533 340 846 euros au cours de l'exercice précédent.

L'actif immobilisé s'élève à 393 892 347 euros contre 436 689 440 euros au cours de l'exercice précédent.

L'actif circulant atteint 272 233 588 euros contre 259 247 976 euros au cours de l'exercice précédent, incluant la trésorerie s'élevant à 12 523 728 euros contre 14 151 715 euros au cours de l'exercice précédent.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE, NOTAMMENT DE SA SITUATION D'ENDETTEMENT, AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES (ART L. 225-100-1, II C.COM)

Nous n'avons rien de particulier à signaler à ce titre.

Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée (art L. 223-26 et L. 225-100-1, II c.com)

Nous n'avons pas identifié de risque spécifique susceptible de remettre en cause les perspectives d'activité de la Société.

Docusign Envelope ID: AF0DF996-CD72-8391-80FE-91C9AC1CA5BD

OBJECTIFS ET POLITIQUE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET EXPOSITION DE LA SOCIETE AUX RISQUES DE PRIX, DE CREDIT, DE LIQUIDITE ET DE TRESORERIE (ART L. 223-26 ET L. 225-100-1, II C.COM)

Nous n'avons rien de particulier à signaler à ce titre.

DOCUMENTS JOINTS AU RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

Néant

* * *

En conclusion, nous souhaitons que ces comptes emportent votre approbation.

Signé par :
A8C85BA7025B45D...

Le Président
Monsieur Didier Mennechet

Docusign Envelope ID: AF0DF996-CD72-8391-80FE-91C9AC1CA5BD

2M PROMOTION
Société par actions simplifiée au capital de 7.317.030 euros
Siège social : 5 rue Gaston Pretot – 25200 MONTBELIARD
422 961 755 RCS BELFORT

ANNEXE – COMPTES CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Certifiés sincères et véritables

Signé par :

A8C85BA7025B45D...

Le Président
Monsieur Didier MENNECHET

Docusign Envelope ID: AF0DF996-CD72-8391-80FE-91C9AC1CA5BD

TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Capital émis	Réserves	Résultat groupe	Intérêts minoritaires	Total
Bilan au 01.01.N-1	**7 317 030**	**518 094 016**	**16 998 703**	**819 439**	**543 229 187**
* Augmentation de capital					-
* Mouvements s/Ecarts de réévaluation groupe					-
* Dividendes		- 18 000 000		- 195 718	- **18 195 718**
* Affectations en réserves		16 998 703	- 16 998 703		-
* Résultat global de la période			8 097 282	543 137	**8 640 419**
* Autres variations		- 150 438		- 182 605	- **333 043**
Bilan au 31.12.N-1	**7 317 030**	**516 942 281**	**8 097 282**	**984 253**	**533 340 844**
* Réduction de capital					-
* Mouvements s/Ecarts de réévaluation		4 817 712		3 941 765	**8 759 477**
* Dividendes				- 330 000	- **330 000**
* Affectations en réserves		8 097 282	- 8 097 282		-
* Résultat global de la période			- 53 347 874	1 512 882	- **51 834 992**
* Autres variations		7 161 584		1 342 572	**8 504 156**
Bilan au 31.12.N	**7 317 030**	**537 018 859**	**- 53 347 874**	**7 451 472**	**498 439 487**

Autres variations :

Les autres variations proviennent principalement des modifications de périmètres.

1. FAITS CARACTERISTIQUES

A / Faits marquants de l'exercice :

* Investissement COLISEE CARE
2M PROMOTION a investi depuis 2021 dans le groupe COLISEE CARE via sa sous-holding 2M INVEST CO.
La société 2M INVEST CO est dissoute sans liquidation le 26/12/2025 par transmission universelle du patrimoine (TUP) auprès de son associé unique 2M PROMOTION.

Les actifs et passifs de la filiale absorbée sont repris par 2M PROMOTION, soit principalement les titres COLISEE CARE dépréciés à hauteur de 7,6 millions d'euros lors de la TUP, sur la base des informations disponibles à cette date.
Compte tenu du caractère exécutoire du plan de sauvegarde accéléré, validé par le tribunal des affaires économiques de Paris le 20 avril 2026, les titres immobilisés COLISEE CARE subissent un risque de perte de valeur, identifié après la clôture des comptes 2025 mais avant l'arrêté de ces derniers.

Docusign Envelope ID: AF0DF996-CD72-8391-80FE-91C9AC1CA5BD

Une dépréciation complémentaire a ainsi été comptabilisée pour aboutir à une dépréciation intégrale de 99 999 909 euros afin de couvrir le risque engagé.

Sur le plan fiscal s'agissant de titres exclus du long terme, la dotation pour dépréciation comptabilisée en 2025 pour 92 362 909 euros au 31/12/25 est déductible du résultat fiscal.

La société 2M PROMOTION suit l'évolution de cette situation délicate et préoccupante de la société COLISEE CARE. Néanmoins l'entreprise 2M PROMOTION estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause si la perte de cet investissement venait à se confirmer.

* S.F.R.F.

- A la suite d'une vérification de la comptabilité de la société S.F.R.F. pour les périodes 2019, 2020 et 2021, la société a réceptionnée le 13 décembre 2022 une proposition de rectification comprenant des rappels de TVA collectée pour 1 876 488 €, augmenté des intérêts de retards pour 105 635 € et des pénalités pour manquements délibérés (40%) à hauteur de 608 275 €.

La société conteste la grande majorité des droits redressés et a présenté ses observations dans un courrier du 14 février 2023 où seulement 303 707 € des droits redressés sont acceptés par S.F.R.F.
L'Administration, dans sa réponse reçue fin avril 2023 maintient sa position et la société S.F.R.F. entend poursuivre ses démarches, par l'intermédiaire de son avocat, pour faire annuler cette proposition de rectification.
A la clôture 31/12/2025, la société et ses conseils estiment que leurs arguments sont solides pour demander l'annulation des sommes redressées mais par prudence, dans le respect des règles comptables, S.F.R.F. a maintenu sa provision pour impôts de 1 982 123 euros pour couvrir le risque de redressement des droits et intérêts de retards.
Ce contentieux est toujours en cours.

- Un nouveau contrôle fiscal pour la période 2023-2024 va démarrer en 2026.

La société a réceptionné un avis de vérification de comptabilité le 10/02/2026 pour les déclarations des exercices 2023 et 2024. Le premier rendez-vous a eu lieu le 05/03/2026.

B / Evénements post clôture :

- Les opérations militaires en Iran, qui ont débuté le 28 février 2026 et qui affectent également d'autres pays du Moyen- Orient, peuvent avoir des incidences directes ou indirectes sur l'activité impactée par l'augmentation des coûts de l'énergie.

À ce stade, la société n'est toutefois pas en mesure d'estimer de manière fiable les impacts éventuels de cette situation et le groupe 2M PROMOTION estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

- La société 2G PROMOTION (Siren 414 239 129) sera dissoute sans liquidation durant le 1er semestre 2026 par transmission universelle du patrimoine (TUP) auprès de son associé unique 2M PROMOTION.

Cette opération n'a aucun impact en matière de comptes consolidés.

2. CHANGEMENT DE METHODE

Néant

Docusign Envelope ID: AF0DF996-CD72-8391-80FE-91C9AC1CA5BD

3. INFORMATIONS RELATIVES A LA CONSOLIDATION

3.1. Identification des sociétés membres du Groupe

La société tête de groupe est 2M PROMOTION, société par actions simplifiées au capital de 7 317 030 Euros.
Son siège social est situé à Montbéliard (25 200), 5 rue Gaston Pretot.

Le groupe 2M PROMOTION comprend 20 sociétés. La nature des principales activités du groupe est la location et vente de véhicules. Les sociétés membres du groupe sont regroupées dans le tableau suivant :

NOM	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intégration
Société mère 2M PROMOTION	100.00 %	100.00 %	Intégration globale	100.00 %
SARL 2G PROMOTION	100.00 %	100.00 %	Intégration globale	100.00 %
SAS S.F.R.F.	100.00 %	55.00 %	Intégration globale	100.00 %
SCI Modena 2	100.00 %	90.00 %	Intégration globale	100.00 %
SCI Scuderia Cannes	100.00 %	90.00 %	Intégration globale	100.00 %
EURL Nature et Passion	100.00 %	100.00 %	Intégration globale	100.00 %
SCI Domaine Grande Garenne	100.00 %	99.00 %	Intégration globale	100.00 %
SCA Nizuc	100.00 %	67. 60%	Intégration globale	100.00 %
SCEA Domaine des Suplissons	100.00 %	95.00 %	Intégration globale	100.00 %
SA D2P Invest holding	30.37 %	30.37 %	Mise en équivalence	
SAS Legend by SF	100.00 %	100.00 %	Intégration globale	100.00 %
Société Namibienne RUIMTE	100.00 %	100.00 %	Intégration globale	100.00 %
SAS Carsafe invest	100.00 %	90.00 %	Intégration globale	100.00 %
SAS Cars Up	20.66 %	18.59 %	Mise en équivalence	
SAS Dmpr Invest	100.00 %	80.00 %	Intégration globale	100.00 %
SCI Metrimmo	50.00 %	40.00 %	Int.porportionnelle	50.00 %
SCI Metrimmo Agence	50.00 %	40.00 %	Int.porportionnelle	50.00 %
SAS Metrinvest	49.00 %	39.20 %	Mise en équivalence	
SCI Thonon Dream	50.00 %	50.00 %	Mise en équivalence	
SA Modena Cars	30.00 %	16.50 %	Mise en équivalence	

Remarque : Les proportions indiquées correspondent aux sommes des pourcentages de détention directe et indirecte.

3.2. Exclusion du périmètre de consolidation

* SAS US9
Cette société, constituée et immatriculée en 2022 a été exclue du périmètre de consolidation car le groupe 2M PROMOTION envisage de se retirer du capital de cette société ; de plus US9 n'a pas obtenu les débouchés attendus dans le lancement de son projet de développement.

* Société Namibienne ENENE ECO LODGE
La société de droit Namibien ENENE ECO LODGE acquise en 2023 pour 2 800 dollars Namibien est une entité sans activité qui va être en définitif liquidée.

* SAS MP COLLECTOR CARS
Cette société, constituée et immatriculée en 2025 a été exclue du périmètre de consolidation car le groupe 2M PROMOTION envisage l'utilisation de cette société sur une durée très courte, liée à une opération commerciale de courte durée. Son premier exercice clôturera au 31 décembre 2026.

Docusign Envelope ID: AF0DF996-CD72-8391-80FE-91C9AC1CA5BD

3.3. Méthodes de consolidation

En fonction du taux de contrôle que détient 2M PROMOTION sur ses filiales, l'intégration des filiales dans les comptes consolidés du groupe 2M PROMOTION a été réalisée selon la méthode de l'intégration globale, l'intégration proportionnelle ou la mise en équivalence.

Dans le cadre de l'analyse de la norme IFRS 11 « partenariat », les dispositions contractuelles existantes entre les sociétés actionnaires dans certaines filiales (pactes d'actionnaires, cautions et autres accords….) aboutissent à constater des « opérations conjointes (Joint Opération) ». Cette situation se traduit au niveau des comptes consolidés du groupe 2M PROMOTION par la comptabilisation de la quote-part du coparticipant dans les actifs, les passifs, les produits et les charges des opérations conjointe. Cette méthode de comptabilisation est similaire à la « méthode de l'intégration proportionnelle » ; par mesure de simplification nous désignerons cette méthodologie ainsi.
Au 31/12/2025 cette disposition concerne les participations du groupe 2M PROMOTION auprès des sociétés membres du périmètre : SCI Metrimmo et SCI Metrimmo Agence.

3.4. Périmètre de consolidation retenu

Le périmètre de consolidation retenu est conforme à la liste présentée en 3.1.

3.5. Information sur la variation du périmètre

Au cours de l'exercice 2025, le périmètre de consolidation a subi des modifications par :

L'entrée des entités suivantes :
- SAS Modena Cars
- SCI Thonon Dream

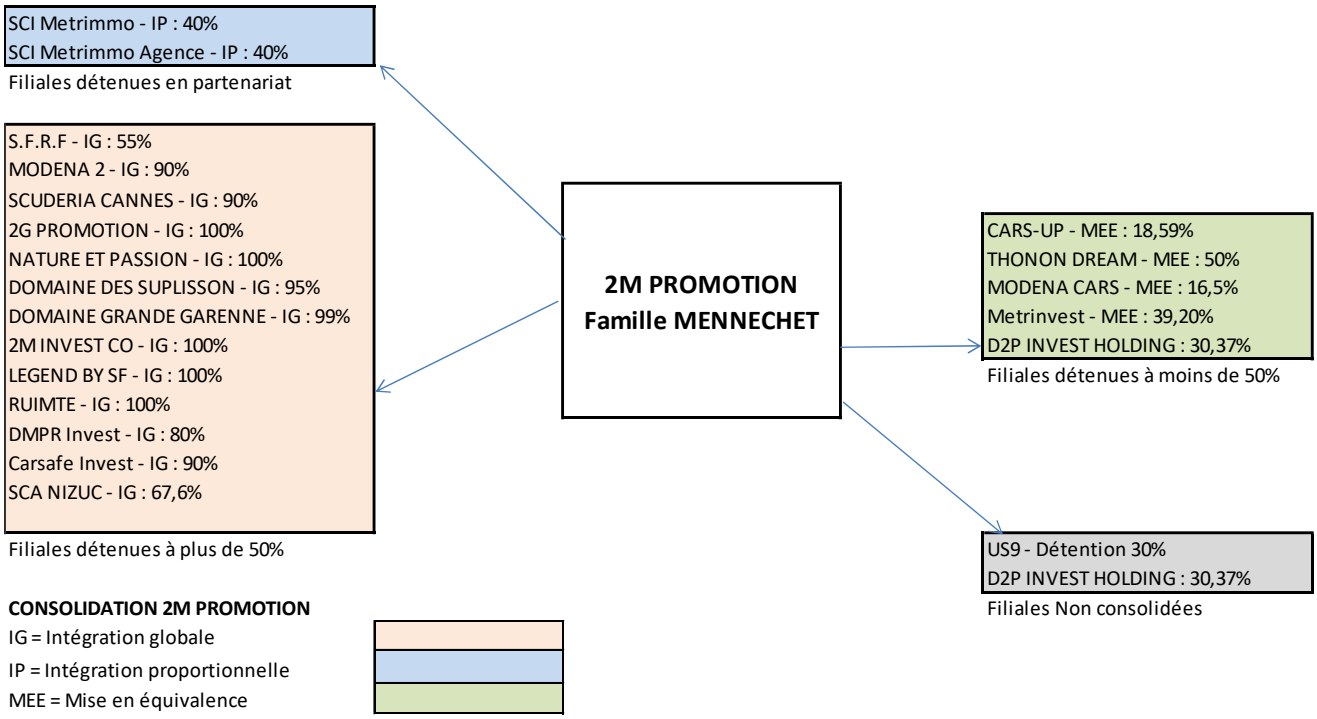
La sortie de l'entité suivante :
- SAS 2M invest co

D'autre part l'évolution des pourcentages d'intérêts d'entités du groupe sont constatés en 2025 (sans changement de méthode de consolidation) :
- SAS S.F.R.F. : 55% contre 85% en 2024
- SAS Carsafe invest : 90% contre 100% en 2024
- SAS Cars up : 18,89% contre 20% en 2024.

Docusign Envelope ID: AF0DF996-CD72-8391-80FE-91C9AC1CA5BD

3.6. Organigramme

ORGANIGRAMME DU GROUPE 2M PROMOTION AU 31 DECEMBRE 2025



4. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUS

4.1. Principes de préparation des états financiers

Le groupe 2M PROMOTION a choisi d'appliquer les normes IFRS à compter de la clôture des comptes 31/12/2010.
En France, cette option est offerte aux sociétés non cotées sur un marché réglementé par l'article 1er de l'ordonnance n° 2004-1382 du 20 décembre 2004.

Les états financiers consolidés couvrent les périodes de 12 mois arrêtées au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024. Ils ont été établis en conformité avec le principe de continuité d'exploitation.

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2025 et en application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, avec des données comparatives au 31 décembre 2024 établies selon le référentiel IFRS applicable à la date de clôture.

Les normes comptables internationales sont publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne. Elles comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations.

Ce référentiel est consultable sur le site internet de la Commission européenne (https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/international-accounting-standards-ias-regulation.html).

Docusign Envelope ID: AF0DF996-CD72-8391-80FE-91C9AC1CA5BD

Les comptes consolidés de 2M PROMOTION et de toutes ses filiales (« le Groupe ») ont été établis selon le principe de la Juste valeur.

Les méthodes comptables et bases d'évaluation appliquées par le Groupe pour l'établissement des états financiers consolidés au 31 décembre 2025 sont identiques à celles retenues pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2024, à l'exception des précisions suivantes :

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 1er janvier 2025

▪ IAS 21, Absence de convertibilité.

Ces amendements n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés au 31 décembre 2025.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application non obligatoire au 1er janvier 2025

Les amendements suivants sont applicables pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2026 :

▪ Amendements IFRS 7 et IFRS 9, Classement et évaluation des instruments financiers.
Les principaux enjeux et les impacts de l'application des textes sont en cours d'analyse.

▪ Amendements IFRS 7 et IFRS 9, Contrats faisant référence à l'électricité dépendante de facteurs naturels.

▪ Améliorations annuelles des normes IFRS – Volume 11.
Ces amendements n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés au 31 décembre 2025.

Les amendements suivants sont applicables pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2027 :

▪ IFRS 18, Présentations et informations à fournir dans les états financiers.
La norme IFRS 18, publiée le 9 avril 2024, remplacera IAS 1, Présentation des états financiers. L'approbation de la Commission européenne était toujours en attente au 31 décembre 2025. Les principaux enjeux et les impacts de l'application des textes de cette norme sur la présentation des états financiers sont en cours d'analyse.

4.2. Date de clôture

A l'exception de la société de droit Namibien RUIMTE qui clôture au 28 février, toutes les sociétés du groupe clôturent au 31 décembre.

Pour les comptes consolidés 2025, les comptes RUIMTE au 28 février 2026 ont été pris en comptes.

Il est ici précisé que les données comptables et financières de la société RUIMTE, disponibles au 28 février 2026, ne sont pas arrêtées définitivement lors de l'établissement des comptes consolidés du groupe 2M PROMOTION. Ces données provisoires, ont pour une part significative des informations bilantielles, été considérées comme fiables par la direction du groupe. Le détail du compte de résultat est partiel mais l'impact au niveau du groupe est non significatif.
Le groupe 2M PROMOTION a intégrées ces données pour l'établissement de ses comptes consolidés clos le 31 décembre 2025.

4.3. Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts positifs de première consolidation sont présentés à l'actif du Bilan consolidé aux postes correspondant : Immobilisations incorporelles (Fonds de commerce) et Immobilisations corporelles (Terrains et constructions).

Docusign Envelope ID: AF0DF996-CD72-8391-80FE-91C9AC1CA5BD

4.4. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les méthodes de consolidation des sociétés du groupe 2M PROMOTION sont : l'intégration globale, l'intégration proportionnelle ou la mise en équivalence selon les cas.

Les principaux retraitements de consolidation opérés dans les sociétés intégrées concernent :
* l'élimination des comptes réciproques, concernant le bilan et le compte de résultat ;
* l'élimination des dividendes versés au cours de l'exercice par les sociétés consolidées ;
* l'élimination des plus-values ou moins-values de cession interne ;
* la constatation d'impôt différé sur les retraitements ainsi que sur les différences entre le résultat comptable et le résultat fiscal ;
* l'annulation des frais d'établissement ;
* les provisions pour engagements de fin de carrière sont comptabilisées dans les comptes consolidés ;
* les retraitements des contrats de crédit-bail ont été réalisés lorsqu'ils ont été considérés comme significatifs. Ces retraitements concernent exclusivement les crédits-baux immobiliers.

5. NOTES SUR LE BILAN

5.1. Les écarts d'acquisition – Les écarts d'évaluation

Les écarts d'évaluation
On appelle écart d'évaluation la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé (valeur d'usage des actifs et passifs identifiables) et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise contrôlée.

Les écarts d'évaluation identifiés dans le groupe 2M PROMOTION concernent les immobilisations incorporelles (fonds de commerce) et corporelles (Constructions et terrains).

L'éventuel résultat déficitaire des filiales du 1er jour de l'exercice jusqu'à la date d'acquisition est venu s'imputer sur le montant des capitaux repris et par voie de conséquence est venu augmenter l'écart d'acquisition.

Le détail des écarts d'évaluation affectés au poste « fonds commercial (y compris les frais d'acquisition) est le suivant :

ENTREPRISES	Ecarts d'évaluations initiaux
2G PROMOTION	167 042
S.F.R.F.	173 480
TOTAL	**340 522**

Ce poste n'a pas été mouvementé durant l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Docusign Envelope ID: AF0DF996-CD72-8391-80FE-91C9AC1CA5BD

Le détail des écarts d'évaluation affectés aux postes « construction » et « terrain » est le suivant :

	Entreprises	Valeurs brutes	Amortissements			Valeurs nettes
			Antérieurs	Dot. de l'exercice	Cumuls	
Terrains	SCI Domaine Gr. Garenne	70 753				70 753
	SCA Nizuc	92 626				92 626
	RUIMTE	5 312 305				5 312 305
Constructions	SCA Nizuc	92 626				92 626
	RUIMTE	2 276 702	148 141	113 835	261 976	2 014 726
Travaux en cours						
TOTAL		**7 845 012**	**148 141**	**113 835**	**261 976**	**7 583 036**

L'écart d'évaluation qui a été affecté en construction RUIMTE est amortissable sur 20 ans. Cet écart a été constaté hors fiscalité latente (Détention en Namibie).
Pour rappel, les autres écarts d'évaluation identifié en plus-value latente sur les constructions ne sont pas amortissables afin de maintenir « à la juste valeur » ces actifs.

Provisions pour acquisitions de titres :

Cette rubrique comprend les écarts d'acquisition négatifs.
Un écart d'acquisition négatif correspond généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise.
L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat, selon un plan de reprise de provision, sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.
Au 31 décembre 2025, aucun écart d'acquisition négatif n'est constaté.

5.2. Tableau des immobilisations

- Actif immobilisé brut
- Amortissements

Voir tableaux pages suivantes.

Docusign Envelope ID: AF0DF996-CD72-8391-80FE-91C9AC1CA5BD

Immobilisations

Devise : EUR Période : 31/12/2025

Rubriques	Ouverture	Acquisitions	Réévaluations	Cession	Virement	Apports, Fusions, Scissions	Variation de périmètre	Variation taux de change	Autres mouvements	Clôture
Marques										
Frais de développement										
Concessions, brevets et droits similaires	64 139									64 139
Immobilisations incorporelles en crédit bail et contrats assimilés										
Autres immobilisations incorporelles	385 000									385 000
Ecart d'acquisition positif	1 887 089		11 679 302							13 566 391
Immobilisations incorporelles en cours										
Avances, acomptes sur immo. incorporelles										
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**2 336 228**		**11 679 302**							**14 015 530**
Terrains	12 410 285	34 000								12 444 285
Constructions	49 782 853	179 926						36 989		49 999 768
Installations techniques, matériel, outillage	941 057	116 870			153 672					1 211 599
Immobilisations corporelles en crédit bail et contrats assimilés										
Autres immobilisations corporelles	13 106 263	1 218 199		23 505	703 331			17 751		15 022 039
Immobilisations en cours	902 878	510 665			(855 028)					558 515
Avances et acomptes	17 876	3 041			(1 975)					18 942
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**77 161 212**	**2 062 701**		**23 505**				**54 740**		**79 255 148**
Titres de participations	100 002 916	2 001				(99 999 910)				5 007
Créances rattachées à des participations	14 349	2 414						129		16 892
Autres titres immobilisés	270 329 320	23 744 954		8 362 236		99 999 910			(99 999 910)	285 712 038
Prêts		2 000 000								2 000 000
Autres immobilisations financières	566 846	524 248		112 077						979 017
Liaison Titres										
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**370 913 431**	**26 273 617**		**8 474 313**				**129**	**(99 999 910)**	**288 712 954**
TITRES MIS EN EQUIVALENCE	3 723 894						3 373 995		364 216	7 462 105
TOTAL GENERAL	**454 134 765**	**28 336 318**	**11 679 302**	**8 497 818**			**3 373 995**	**54 869**	**(99 635 694)**	**389 445 737**

Docusign Envelope ID: AF0DF996-CD72-8391-80FE-91C9AC1CA5BD

Amortissements

Devise : EUR Période : 31/12/2025

Rubriques	Ouverture	Reprises	Réévaluations	Dotations	Variation Périmètre :	Variation Tx de change	Autres mouvements	Clôture
Frais de développement								
Concessions, brevets et droits similaires	44 311							44 311
Immobilisations incorporelles en crédit bail et contrats assimilés								
Autres immobilisations incorporelles	35 000			70 000				105 000
Ecarts d'acquisition positifs								
Immobilisations incorporelles en cours								
Avances, acomptes sur immo. incorporelles								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**79 311**			**70 000**				**149 311**
Terrains	8 139			4 646				12 785
Constructions	5 512 907			1 704 978				7 217 885
Installations techniques, matériel, outillage	581 964			145 320				727 284
Immobilisations corporelles en crédit bail et contrats assimilés								
Autres immobilisations corporelles	3 563 157	22 452		1 161 009				4 701 714
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**9 666 167**	**22 452**		**3 015 953**				**12 659 668**
Amortissements Dérogatoires								
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES								
Primes de remboursements des obligations								
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS								
TOTAL GENERAL	**9 745 478**	**22 452**		**3 085 953**				**12 808 979**

Docusign Envelope ID: AF0DF996-CD72-8391-80FE-91C9AC1CA5BD

Immobilisations incorporelles :

Valorisation des fonds de commerce :
Les fonds de commerce ont fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur au 31/12/2025.
Cette réévaluation a été réalisée sur la base des valeurs vénales au 31/12/2025.

Le groupe a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer de la cohérence de la valorisation retenue. Au 31/12/2025, une provision pour dépréciation de fonds de commerce pour 467 042 euros concerne le fonds de 2G PROMOTION à hauteur de 167 042€ et le fonds de NATURE ET PASSION à hauteur de 300 000€.

Le détail du poste « Fonds de commerce » au 31/12/2025 est le suivant :

ENTREPRISES	Valeurs dans les comptes sociaux des entités	Ecarts d'évaluations initiaux	Réévaluation	Total
2G PROMOTION		167 042		167 042
NATURE ET PASSION	450 000			450 000
S.F.R.F.	1 096 567	173 480	11 679 302	12 949 349
TOTAL	**1 546 567**	**340 522**	**11 679 302**	**13 566 391**

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et éventuellement du cumul des pertes de valeur.

Immobilisations financières

Les entités du groupe consolidées par mise en équivalence impactent les immobilisations financières :

NOM	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêts	Valeur titres acq.	Valeur titres MEE 31/12/25	Résultat MEE 2025
SA D2P Invest holding	30.37 %	30.37 %	37 058	256 373	- 68 998
SAS Cars Up	20,66%	18.59 %	4 882 773	1 257 181	- 277 260
SAS Metrinvest	49.00 %	39.20 %	3 345 832	2 574 557	104 628
SCI Thonon Dream	50.00 %	50.00 %	104 699	177 289	- 136 098
SA Modena Cars	30.00 %	16.50 %	3 175 924	3 196 706	20 782
				7 462 106	**- 356 945**

5.3. Evaluation des stocks

- Les **stocks de matières premières et d'approvisionnement** sont des stocks de bétail détenu dans la société Nature et passion.

- Les **encours de productions de biens** correspondent principalement aux encours de la société S.F.R.F., mais également aux encours de travaux de construction entrepris par la société 2G Promotion et les encours de production agricole effectués par la société Domaine des Suplissons.

- **Les stocks de produits intermédiaires et finis** concerne la production agricole du Domaine des Suplissons.

- Les **stocks de marchandises** correspondent principalement aux stocks de véhicules de S.F.R.F. pour 17 300 K€ et de 59 260 K€ pour LEGEND BY SF.
Ils comprennent également des stocks de la société RUIMTE pour 949 K€.

Docusign Envelope ID: AF0DF996-CD72-8391-80FE-91C9AC1CA5BD

Les provisions pour dépréciation des stocks à la clôture de l'exercice 2025 concernent des véhicules en stock de la société S.F.R.F. pour 297 K€ et de la société LEGEND BY SF pour 2 941 K€.

5.4. Evaluation des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

5.5 Ventilation des créances par échéances

Créances par échéances

Devise : EUR Période : 31/12/2025

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
		Montant	Montant	Montant
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Créances rattachées à des participations	16 892		16 892	
Autres titres immobilisés	285 712 038		285 712 038	
Prêts	2 000 000		2 000 000	
Autres immobilisations financières	979 017		979 017	
CLIENTS				
Créances clients et comptes rattachés	5 354 901	5 354 901		
AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION				
Avances et acomptes versés sur commandes	6 676 611	6 676 611		
Créances fiscales	2 861 740	2 861 740		
Actifs d'impôts différés	17 722 631		17 722 631	
Créances sociales				
Autres créances	12 917 940	12 917 940		
Capital souscrit, appelé et non versé				
TOTAL GENERAL	**334 241 770**	**27 811 192**	**306 430 578**	

5.6. Provision pour dépréciation

Les provisions pour dépréciation des créances sont évaluées en fonction du risque encouru.
Voir tableau ci-après (5.10).

Docusign Envelope ID: AF0DF996-CD72-8391-80FE-91C9AC1CA5BD

5.7. Valeurs mobilières de placement (en K€)

COMPTABILISATION EN ACTIF CIRCULANT / VMP EN K€	Valeur historique	Valeur liquidative	Gains latents	Pertes latentes
Compte titres CM-CIC Market Sol. 36480902	542,97	624,73	81,76	
OPC FAMEN-F FCP	5 198,18	6 800,82	1 602,64	
Compte titres CA Indosuez	14 999,99	17 257,77	2 257,78	
COMPTABILISATION EN ACTIF IMMOBILISES EN K€				
Diamant de placement	1 379,54	1 379,54	-	
Colisee care	99 999,91	-	-	99 999,91
Altaroc global 2021 fcpi	1 930,00	2 146,39	216,39	
Altaroc global 2022 fcpi	1 447,50	1 434,53	-	12,97
Fcpi alter ego fundrock (al.)	2 350,00	2 232,72	-	117,28
Ardian co-investme fund vi eur	2 091,74	2 227,11	135,37	
Fond tikehau famen	100 000,00	119 816,15	19 816,15	
Ardian co inv 2022 compart ame	2 208,13	2 349,02	140,89	
Altaroc global 2023 fcpi	1 158,00	1 189,32	31,32	
Fond c-famen (cedrus)	40 000,00	43 540,76	3 540,76	
Fond jab (pe bt)	4 102,10	5 259,52	1 157,42	
Titres Braxton biarritz	2 860,00	4 322,46	1 462,46	
Titres Serendip invest	2 100,00	2 564,49	464,49	
Cic transition infra debt 2	2 348,54	2 491,83	143,29	
Cic mezzanine & unitranche fin	1 534,06	1 649,46	115,40	
Growth buyout invest	1 851,98	1 866,16	14,18	
Global secondary invest 2023	1 016,36	1 227,32	210,96	
Inv. Flextone MMS	1 205,98	1 322,07	116,09	
Contrat capi n°1 cardif (bt)	22 000,00	24 914,39	2 914,39	
Contrat capi n°2 cardif (bt)	22 000,00	24 914,39	2 914,39	
Contrat capi natixis	11 000,00	12 739,92	1 739,92	
Mg bpop 667 (5ans)	793,23	793,23	Intérêts courus	
Contrat capi cnp lux	11 000,00	13 215,54	2 215,54	
Taux flotant février 23	1 000,00	1 115,70	115,70	
Ps note taux fixe 5,5% novembre	2 000,00	2 000,00	Intérêts courus	
Obligation 12 ans 4,83%	2 500,00	2 500,00	Intérêts courus	
Obligation 12 ans 5,10%	2 500,00	2 500,00	Intérêts courus	
Obligation fixe flotteur	2 000,00	2 000,00	Intérêts courus	
Kathena bancaire	2 000,00	2 000,00	Intérêts courus	
TOTAL	**369 118,21**	**310 395,34**	**41 407,29**	**- 100 130,16**

5.8. Composition du capital social

Le capital social, d'un montant de 7 317 030€, est divisé en 731 703 actions de 10€ chacune, entièrement libérées.

5.9. Réévaluation (Juste Valeur)

Les actifs sont valorisés à la clôture 31/12/2025 à la Juste Valeur.
L'écart d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur actuelle des actifs réévalués et leur valeur comptable consolidée avant l'utilisation de la méthode de la « juste valeur » est porté dans un poste particulier du passif du bilan, dans les capitaux propres.
Les impôts différés sur les plus-values latentes des actifs réévalués sont imputés sur l'écart de réévaluation.
Au 31/12/2025, l'écart de réévaluation est de 8 759 477 euros (part groupe 4 817 712€ et 3 941 765€ représentatif des minoritaires). La fiscalité différée est de 2 919 825 euros.
Cet écart de réévaluation concerne le fonds de commerce de S.F.R.F.

Docusign Envelope ID: AF0DF996-CD72-8391-80FE-91C9AC1CA5BD

5.10. Provisions pour risques et charges

Nature	31/12/25
Provision pour acquisition de titres	0
Provision pour litiges sociaux et autres litiges	1 500
Provision pour impôt et contrôles fiscaux	1 982 123
Provision indemnité départ en retraite	0
Autres provisions pour risques et charges	0
Total provisions à long-terme	**1 983 623**

* Les provisions pour impôts et contrôles fiscaux concernent l'entité S.F.R.F.

Provisions

Devise : EUR — Période : 31/12/2025

Rubriques	Ouverture	Dotations	Reprises	Virement	Variation de périmètre	Autres mouvement	Clôture
Provisions capital appelé non versé							
AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES							
Provisions pour perte de change							
Provisions pour pensions et obligations similaires							
Provisions pour restructuration							
Provisions pour risques	1 500			1 982 123			1 983 623
Provisions pour litige	1 982 123			(1 982 123)			
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	**1 983 623**						**1 983 623**
Provisions sur frais d'établissement							
Prov. sur frais de recherche et développement							
Prov. sur conss, brevets et droits similaires							
Provisions dépréciation droit au bail							
Provisions dépréciation fond commercial	467 042						467 042
Provisions sur autres immo. Incorporelles							
Provisions sur immobilisations incorporelles en cours							
PROV. SUR IMMO INCORPORELLES	**467 042**						**467 042**
Provisions sur terrains							
Provisions sur terrains en crédit bail							
Provisions sur constructions							
Provisions sur constructions en crédit bail							
Provisions sur immobilisations corporelles en cours							
Provisions sur autres immobilisations corporelles en cours							
PROV. SUR IMMO CORPORELLES							
Provisions sur titres de participation	7 637 000				(7 637 000)		
Prov. pour cess.actifs nets en cours							
Provisions sur titres mis en équivalence							
Provisions sur créances rattachées							
Provisions sur autres titres immobilisés							
Provisions sur prêts							
Provisions sur autres immobilis. financières							
PROV. SUR IMMO FINANCIERES	**7 637 000**				**(7 637 000)**		
Provisions sur stocks matières premières							
Provisions sur en cours de biens							
Provisions sur en cours de services							
Provisions sur stocks produits finis							
Provisions sur stocks marchandises	2 786 406	594 473	143 500				3 237 379
PROV. SUR STOCKS ET EN-COURS	**2 786 406**	**594 473**	**143 500**				**3 237 379**
Prov. sur avances et acptes versés sur cmdes							
Provisions sur comptes clients	347 978		127 635				220 343
Provision dépreciation clients douteux							
Provisions sur autres créances	35 000						35 000
Provisions charges constatées avan.							
Prov. sur valeurs mobilières de placement							
Provisions sur actions propres		2 756	2 756				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**382 978**	**2 756**	**130 391**				**255 343**
TOTAL GENERAL	**13 257 049**	**597 229**	**273 891**		**(7 637 000)**		**5 943 387**

Docusign Envelope ID: AF0DF996-CD72-8391-80FE-91C9AC1CA5BD

5.11. Dettes par échéance

Dettes par échéance

Devise : EUR Période : 31/12/2025

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	lus d'1 an,-5 ar	plus de 5 ans
		Montant	Montant	Montant
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	94 754 694	6 382 919	80 523 377	7 848 398
Emprunts en crédit-bail				
Concours bancaires courants	11 870 397	11 870 397		
Autres dettes financières	154 553	154 553		
FOURNISSEURS				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 524 255	6 524 255		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	195 435	195 435		
AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	21 802 625	21 802 625		
Dettes fiscales	(1 196 532)	(1 196 532)		
Impôts différés passifs	2 948 372		2 948 372	
Dettes sociales	1 030 225	1 030 225		
Autres dettes	22 859 401	22 859 401		
Ecart d'acquisition négatif				
TOTAL GENERAL	**160 943 425**	**69 623 278**	**83 471 749**	**7 848 398**

5.12. Impôts différés & Preuve d'impôt

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable au taux d'impôt de l'exercice de 25%. La situation fiscale latente des sociétés consolidées est analysée pour rattacher à chaque exercice la charge fiscale qui lui incombe.

Les détails ci-après tiennent compte des proportions d'intégration au périmètre de consolidation du groupe 2M PROMOTION.

Les impôts différés actifs comptabilisés au 31 décembre 2025 sont détaillés ci-après.

Remarques :

- A la fin de l'exercice sous revue, il convient de souligner que les déficits fiscaux reportables de la société Nature et Passion n'ont pas fait l'objet de la constatation d'une créance d'impôt différé actif car ils ne semblent plus respecter les principes d'activation en consolidation.
- Les écritures de consolidation concernant l'entité de droit Namibien RUIMTE sont traitées sans fiscalité latente.

Docusign Envelope ID: AF0DF996-CD72-8391-80FE-91C9AC1CA5BD

		Bases IDA		
Imposition différée actif avant compensation avec les positions passif de chacune de société.	**4445-IDA à 25%**	**Déficits**	**Frais acquisition sur titres**	**Organic - Décalage fiscal temporaire**
2M Promotion	17 219 719	68 827 037	51 837	
S.F.R.F.	35 454			141 815
Modena 2				
Nizuc				
Domaine Gr garenne				
Scuderia	366 750	1 466 998		
Ruimte				
DMPR Invest	69 437	277 749		
Metrinvest				
Carsafe invest	66 725	266 899		
Arrondis	1			
TOTAL	**17 758 086**	**70 838 683**	**51 837**	**141 815**

		Bases IDP			
Imposition différée actif avant compensation avec les positions passif de chacune de société.	**1559-IDP à 25%**	**Fonds de comm. - Frais achats / Quote part**	**Réévaluation**	**Ecart éval. Immob.**	**Retrait. Amort. der + Provision**
2M Promotion					
S.F.R.F.	2 919 826		11 679 302		
Modena 2					
Nizuc	46 313			185 252	
Domaine Gr garenne	17 688			70 753	
Scuderia					
Ruimte					
DMPR Invest					
Metrinvest					
Carsafe invest					
Arrondis					
TOTAL	**2 983 827**	**0**	**11 679 302**	**256 005**	**0**

Après d'éventuelles compensations des positions à l'actif et au passif par société, les stocks du bilan sont :

- Imposition différée à l'actif – IDA : 17 722 631 euros ;
- Provision pour impôts différés – IDP : 2 948 372 euros ;

	Ouverture N	**Clôture N**	**Charge d'impôt N**
IDA	400 882	17 722 631	-17 321 749
IDP	64 001	2 948 372	2 884 371
IDA - IDP			**-14 437 378**

Ecart justifié :

* IDP sur réévaluation directement en réserves	-	2 919 826
* Divers NS	-	1 697

Impôts différés au compte de résultat	**-17 358 901**

Docusign Envelope ID: AF0DF996-CD72-8391-80FE-91C9AC1CA5BD

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6.1. Détail sur le chiffre d'affaires

CA – Ventes de marchandises	149 625 508
CA – Ventes de services	3 929 719
CA – Ventes de biens	756 983
TOTAL	***154 312 210***

Les ventes de marchandises comprennent 34 949 777 euros de ventes à l'étranger ; les autres ventes sont effectuées en France.

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. Engagement de retraite

Les engagements de retraite au 31 décembre 2025 sont considérés comme non significatif car les principaux effectifs salariés en contrat au sein du groupe 2M promotion sont sous la convention collective du négoce de véhicules automobiles et que ce secteur d'activité fait cotiser l'employeur pour couvrir les futures indemnités de fin de carrière à un organisme social dédié. Ces dépenses sont donc incluses dans les charges de personnel.

7.2. Engagements hors bilan

*** Société mère 2M PROMOTION**

I. ENGAGEMENTS FINANCIERS : ENGAGEMENTS DONNES 55 798 K€

* 2M Prom. s'est engagé à bloquer le compte courant S.F.R.F. à hauteur de 1 080 000€.
La société s'engage à ne pas demander à la société S.F.R.F. son remboursement et ce en garantie des garanties bancaires émises indiqués ci-après :

2M Prom. s'est porté caution de la société S.F.R.F. à hauteur de 1 900 000€ au profit de la Banque Européenne du Crédit Mutuel pour les 2 garanties à 1er Demande :
- Une garantie à hauteur de 1 800 000€ au profit de FCA Capital France
- Une garantie à hauteur de 100 000€ au profit de Ferrari S.p.a.
(AGO 13/12/2019) 1 900 000€

* 2M Prom. est caution solidaire de SCI MODENA 2 dans le cadre d'un emprunt de 3,8M€.
Capital restant dû 31/12/25 : 2 257 751,62€ 2 257 752€

* 2M Prom. est caution solidaire de SCI MODENA 2 dans le cadre d'un emprunt de 500 000€ auprès du Crédit Mutuel.

Capital restant dû 31/12/25 : 306 216€ 306 216€

* 2M Prom. s'est porté aval pour sûreté et garantie du paiement par l'emprunteur S.F.R.F. auprès du CIC Est pour un montant de 500 000 euros dans le cadre d'un billet financiers à libre utilisation de 500 000 euros. 500 000€

Docusign Envelope ID: AF0DF996-CD72-8391-80FE-91C9AC1CA5BD

* 2M Prom. s'est porté aval pour sûreté et garantie du paiement par l'emprunteur S.F.R.F. auprès de la BECM Mulhouse Capital restant dû 31/12/25 : 1 008 141,78€	1 008 142€
* 2M Prom. s'est porté aval pour sûreté et garantie du paiement par l'emprunteur S.F.R.F. auprès de la BECM Schiltigheim Capital restant dû 31/12/25 : 291 804,74€	291 805€
* 2M Prom. est caution solidaire de SCI SCUDERIA CANNES à hauteur de 5 M€ dans le cadre d'un emprunt de 7,5 M€ auprès de la BPBFC. Capital restant dû 31/12/25 : 5 172 544,53€	5 000 000€

* 2M Prom. A accordé une Garantie de Passif dans le cadre des accords
De cession du groupe SGMR – Les Opalines en sa qualité de vendeur.

Les conditions sont les suivantes – Extraits du protocole signé le 22/09/2021 avec les acheteurs :
1/ Les Vendeurs s'engagent, sans solidarité entre eux, à payer à l'Acquéreur, chacun à hauteur de sa quote-part d'Actions transférées sur le nombre total d'Actions transférées, le montant de toute Perte effective résultant directement d'une violation ou d'une inexactitude des déclarations des Vendeurs stipulées à l'Article 9 (sauf à ce que cette déclaration ait fait l'objet d'une mise à jour ou d'un complément conformément à l'Article 9) ; et 2/ Chaque Vendeur s'engage à payer à l'Acquéreur, toute Perte résultant d'une violation ou d'une inexactitude des déclarations faites par lui et contenues à l'Article 8.

Toute somme relative à une Perte due par les Vendeurs en application du présent Article 10 (la « Réduction de Prix ») sera traitée en réduction du Prix des Actions Cédées. Le total des sommes dues par chacun des Vendeurs ne pourra en aucun cas excéder la quote-part du Prix des Actions Cédées reçue par chacun d'eux au titre du Transfert.
La Réduction de Prix prévue au présent Article 10 (sous réserve des limitations et exclusions stipulées aux présentes) sera le recours exclusif de l'Acquéreur en cas de violation d'un engagement ou d'une obligation prévue au présent Contrat, ou en cas de violation ou d'inexactitude d'une déclaration des Vendeurs contenu aux Articles 8 et 9, l'Acquéreur renonçant expressément à tout autre droit et action en responsabilité à l'encontre des Vendeurs, à l'exclusion du dol.

Montants
1/ Sous réserve des Pertes subies à raison d'une violation ou d'une inexactitude des déclarations qui figurent à l'Article 9, aucune Réduction de Prix ne sera due par les Vendeurs tant que le montant total des Pertes dues au titre du présent Article 10 n'excédera pas une franchise de trois millions d'euros (3.000.000 €), étant précisé que, dans l'hypothèse où ce montant serait dépassé, l'Acquéreur recevra des Vendeurs, à titre de Réduction de Prix, le montant total des Pertes indemnisables sous les réserves et dans les conditions des présentes excédant cette franchise et non à partir du premier euro, dans la limite du plafond mentionné ci-après.
2/ Seules les Pertes dont le montant unitaire est supérieur à cent mille euros (100.000 €) seront prises en compte pour déterminer si le seuil ci-dessus est dépassé. Il est précisé que les Pertes résultant directement d'un même fait générateur seront agrégées pour déterminer si ce seuil unitaire de cent mille euros (100.000 €) est atteint.
3/ La responsabilité individuelle de chaque Vendeur au titre de l'Article 10 ne pourra en aucun cas excéder un montant maximum correspondant à la quote-part du Prix des Actions qu'il a reçu, étant précisé que la responsabilité globale des Vendeurs au titre de l'Article 10 ne pourra en tout état de cause excéder un montant maximum de cinquante millions euros (50.000.000 €), soit vingt-cinq millions euros (25.000.000 €) pour 2 M Promotion et Mat-Immo-Beaune respectivement. Il est toutefois précisé que le plafond de responsabilité individuelle de chaque

Vendeur et le plafond de responsabilité globale des Vendeurs ne sauraient être cumulatifs.
4/ Il est précisé que les limitations de responsabilité visées ci-dessus au présent Article 10.2 (Montant minimum/maximum) ainsi que celles visées à l'Article 10.5 (Limitation de la garantie des Vendeurs) ci-dessous ne s'appliqueront pas aux Pertes résultant de la violation ou l'inexactitude de toute déclaration et garantie faite par les Vendeurs au titre des Articles 8 (Déclarations propres à chaque Vendeur), 9.2 (Capital de la Société) et 9.3 (Société et Filiales) (ensemble, les « Garanties Fondamentales »). Il est toutefois convenu que les Pertes résultant de la violation ou l'inexactitude de toute déclaration et garantie faite par les Vendeurs au titre des Garanties Fondamentales seront plafonnées aux sommes reçues par chacun des Vendeurs au titre de la quote-part du Prix des Actions cédées qui leur aura été allouée au titre du Transfert.

Docusign Envelope ID: AF0DF996-CD72-8391-80FE-91C9AC1CA5BD

Durée de la garantie
Tout appel en garantie en vertu du Contrat devra être valablement notifié par l'Acquéreur conformément à l'Article 10.4 :

1/ au titre des Garanties Fondamentales, avant l'expiration d'un délai de cinq (5) ans suivant la Date de Réalisation ;
2/ en matière d'Impôts, avant l'expiration d'un délai de 30 jours suivant le 31 décembre 2024 ; et
3/ pour toutes autres matières, dans un délai de dix-huit (18) mois à compter de la

L'engagement est fixé à son maximum ici, soit à 25 000 000€

* 2M Prom. A accordé une Garantie de Passif dans le cadre des accords de cession du groupe SGMR ouest – Les Jardins d'Iroise en sa qualité de vendeur.

Les conditions sont les suivantes – Extraits du contrat de cession signé le 28/02/2022 avec les acheteurs :

Le vendeur s'engage sur les dispositions suivantes :

- **Absence de réclamation aux sociétés du Groupe ;**
- **Absence de sollicitation des salariés ;**
- **Clause de non-concurrence ;**
- **Indemnisation par le vendeur :** Le Vendeur s'engage à verser à chacun des Acquéreurs, due proportion à hauteur de leur quote-part respective du Prix de Cession, à titre de réduction du Prix de Cession, le montant de tous les dommages subis par les Acquéreurs ou toute Société du Groupe (en ce compris les honoraires et autres frais engagés dans ce cadre) et imputable, directement ou indirectement, à une violation, inexactitude, erreur de l'une quelconque des déclarations faites ou des garanties données par le Vendeur dans les présentes, ou à tout manquement par le Vendeur à ses obligations au titre des présentes.

Il est expressément convenu que cette obligation d'indemnisation sera limitée à la quote-part du capital social et des droits de vote de la Société que représente les Actions Cédées, soit 24,94% du montant de tous les dommages subis.

Franchise
Sous réserve des exceptions visées à l'Article 8.6(e), aucune indemnisation ne sera due par le Vendeur tant que le montant total des indemnisations dues au titre du présent Article VIII et excédant le Seuil Individuel n'excédera pas une franchise de trois cent mille euros (300.000 €), étant précisé que, dans l'hypothèse où ce montant serait dépassé, les Acquéreurs recevront du Vendeur, à titre de réduction du Prix Cession, le montant total des dommages indemnisables sous les réserves et dans les conditions des présentes excédant cette franchise et non à partir du premier euro, dans la limite du Plafond.

Plafond
Le montant global de l'indemnisation qui pourra être due par le Vendeur au titre de l'Article 8.1 sera limité à un montant de cinq millions d'euros : 5.000.000 €

Durée
Après la Réalisation, aucune indemnisation ne sera due aux Acquéreurs par le Vendeur au titre de ses déclarations et garanties si celle-ci n'a pas fait l'objet d'une Demande d'Indemnisation par les Acquéreurs dans un délai de dix-huit (18) mois suivant la Date de Réalisation, étant toutefois précisé que :

(i) le droit d'effectuer une réclamation en ce qui concerne les éléments visés à l'Article 3.2(i) (Fiscalité et charges sociales) et 3.2(e) (Ressources humaines) pourra être mis en œuvre jusqu'à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant l'expiration de la durée de la prescription applicable à tout Impôt ; et

(ii) le droit d'effectuer une réclamation en ce qui concerne les éléments visés aux Articles 2.4 (Absence de Paiements Interdits), 3.1 (Déclarations et garanties concernant le Vendeur), 3.2(a) (Capital de la Société) et 3.2(b) (Société et Filiales) pourra être mis en œuvre jusqu'à l'expiration d'un délai de cinq (5) ans suivant la Date de Réalisation.

Docusign Envelope ID: AF0DF996-CD72-8391-80FE-91C9AC1CA5BD

* 2M Prom. s'est porté caution solidaire sans bénéfice de la discussion et de la division envers le Pôle de recouvrement spécialisé de Colmar dans le cadre du contentieux fiscal en cours entre sa filiale S.F.R.F et l'administration fiscale à hauteur de 1 876 488€.
(Acte de cautionnement du 28/05/2024). 1 876 488 €

* 2M Prom. s'est porté caution solidaire de la société Metrimmo en garantie d'un emprunt souscrit auprès de la BECM dans le cadre d'un projet de financement immobilier. La caution est plafonnée à 1 300 000 euros. 1 300 000 €

**** Engagements donnés dans le cadre des emprunts souscrits par 2M PROMOTION (à retrouver également dans les dettes garanties) :***

* AUTORISATION DE DECOUVERT – BECM 10 M€
Nantissement d'un compte à terme n°11899001030002000263 6 ouvert auprès de la BECM Mulhouse à hauteur de 5 M€ en garantie d'une autorisation de découvert de 10 M.
Au 31/12/2025 le découvert s'élève à 5 736 568,82 5 000 000€

* AUTORISATION DE DECOUVERT – BANQUE POPULAIRE 10 M€

Nantissement de 2 comptes à terme n°42524234970 000001 pour 5M€ et n°42524234970 000002 pour 5M€ ouvert auprès de la Banque populaire en garantie d'une autorisation de découvert de 10 M.
Au 31/12/2025 le découvert s'élève à 4 324 182 4 324 182 €

* FINANCEMENT DU DOMAINE A ST FLORENT - EMPRUNT BECM 6 000 000€

Promesse d'hypothéquer une maison d'habitation et 2 corps de ferme à St Florent.
Capital restant dû au 31/12/25 : 3 932 215 €

* EMPRUNT BECM 14 000 000€

Promesse d'hypothéquer un bien immobilier à Avoriaz
Capital restant dû au 31/12/25 : 9 175 013 €

II ENGAGEMENTS RECUS

* FINANCEMENT DU PRET SCI NIZUC - EMPRUNT CREDIT MUTUEL 950 000€

Caution solidaire de Didier et Brigitte MENNECHET à hauteur de 1 140 000€ (principal et intérêts) 251 638 €

Docusign Envelope ID: AF0DF996-CD72-8391-80FE-91C9AC1CA5BD

*** Société filiale S.F.R.F.**

I. ENGAGEMENTS FINANCIERS : ENGAGEMENTS DONNES

En garantie des autorisations de découverts et des engagements par signature au profit des établissements CIC et BECM, la société S.F.R.F. à donné les engagements suivants :

* En garantie du prêt bancaire souscrit à la BECM pour 375 000 € : nantissement fonds de commerce 375 000 €
* En garantie du prêt bancaire souscrit au CIC pour 375 000 € : nantissement fonds de commerce 375 000 €
* 2 nantissements du fonds de commerce de 1 050 000 € chacun auprès de la BECM pour caution de participation.
* 2 nantissements du fonds de commerce de 2 100 000 € chacun auprès du CIC pour garanties marchés étrangers et cautions de contrats de concession
* 1 garantie diverse de 150 000 € auprès du CIC pour garantie de marché étranger et caution de contrat.

Les montants des engagements auprès de la BECM et du CIC correspondent aux montants à l'origine, dans la limite des créances restants dues.

II. ENGAGEMENTS FINANCIERS : ENGAGEMENTS RECUS

En garantie des autorisations de découverts et des engagements par signature au profit des établissements CIC et BECM, les associés ont apporté à la société S.F.R.F. les engagements suivants :

* Garanties diverses marchés étrangers 325 000 €
* Cautions contrat concession automobile 2 775 000 €
* Cautions solidaires 2M Promotion 6 575 000 €
* Caution solidaire JR Venture 150 000 €
* Garanties d'état Covid 19 phase 2 90%, dans les limites des créances restants dues
* Garantie banque de l'économie Crédit Mutuel 1 050 000 €
* Blocage du compte courant 2M Promotion à hauteur de 1 080 000 €
* Blocage du compte courant Inter Carrosserie à hauteur de 180 000 €
* Blocage comptes courants Inter Carrosserie et 2M promotion à hauteur de 1 260 000 €

Docusign Envelope ID: AF0DF996-CD72-8391-80FE-91C9AC1CA5BD

2M PROMOTION
Société par actions simplifiée au capital de 7.317.030 euros
Siège social : 5 rue Gaston Pretot – 25200 MONTBELIARD
422 961 755 RCS BELFORT

BILAN – COMPTES CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Certifiés sincères et véritables

Signé par :
A8C85BA7025B45D...

Le Président
Monsieur Didier MENNECHET

Docusign Envelope ID: AF0DF996-CD72-8391-80FE-91C9AC1CA5BD

Bilan consolidé IFRS

Actif en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Goodw ill		
Autres Immobilisations Incorporelles	13 399 177	1 789 875
Immobilisations Corporelles	66 595 480	67 495 045
Immeubles de placement		
Participations entreprises associés	7 462 105	3 723 894
Actifs financiers disponibles à la vente		
Autres actifs financiers	288 712 954	363 276 431
Autres actifs non courants		3 313
Actifs d'impôts non-courants	17 722 631	400 882
Actifs non courants	**393 892 347**	**436 689 440**
Stocks et en-cours	75 614 297	57 601 515
Clients et comptes rattachés	5 134 558	4 315 032
Autres actifs courants	20 290 841	30 484 320
Actifs d'impôts courants	6 950 547	2 931 065
Actifs financiers à la juste valeur - contrepartie résultat	151 719 617	149 764 329
Trésorerie et équivalent de trésorerie	12 523 728	14 151 715
Liaisons Titres		
Liaison entité de gestion		
Liaisons Bilan		
Actifs courants	**272 233 588**	**259 247 976**
Total Actif	**666 125 935**	**695 937 416**

Passif	31/12/2025	31/12/2024
Capital émis	7 317 030	7 317 030
Réserves	537 018 859	516 942 281
Titres en auto-contrôle		
Résultat de l'exercice	-53 347 874	8 097 282
Intérêts minoritaires	7 451 472	984 253
Capitaux propres	**498 439 487**	**533 340 846**
Emprunts & dettes financières diverses à long terme	88 371 775	90 647 403
Passifs d'impôts non-courants	2 948 372	64 001
Provisions à long terme	1 983 623	1 983 623
Autres passifs non courants	902	1 302
Passifs non courants	**93 304 672**	**92 696 329**
Fournisseurs et comptes rattachés	6 719 690	9 210 538
Emprunts à court terme	11 870 397	23 236
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	6 537 472	5 964 431
Passifs d'impôts courant	2 892 275	2 816 909
Provisions à court terme		
Autres passifs courants	46 361 942	51 885 127
Passifs courants	**74 381 776**	**69 900 241**
Total Passif	**666 125 935**	**695 937 416**

Docusign Envelope ID: AF0DF996-CD72-8391-80FE-91C9AC1CA5BD

2M PROMOTION
Société par actions simplifiée au capital de 7.317.030 euros
Siège social : 5 rue Gaston Pretot – 25200 MONTBELIARD
422 961 755 RCS BELFORT

COMPTE DE RESULTAT – COMPTES CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Certifiés sincères et véritables

Signé par :
A8C85BA7025B45D...

Le Président
Monsieur Didier MENNECHET

Docusign Envelope ID: AF0DF996-CD72-8391-80FE-91C9AC1CA5BD

Tableau de flux de trésorerie consolidé IFRS

En EUR	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net consolidé	**-51 834 991**	**8 640 419**
Dotations nettes aux amortissements et provisions	3 085 951	10 411 667
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	141 537 450	-13 734 540
Charges et produits calculés liés aux stockoptions et assimilés		
Autres produits et charges calculés		-400
Plus et moinsvalues de cession		-640 593
Profits et pertes de dilution		
Quotepart de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	356 946	500 991
Dividendes (titres non consolidés)	-6 191 297	-655 497
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	**86 954 059**	**4 522 047**
Coût de l'endettement financier net	44 608 627	-429 019
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	-16 234 093	4 843 562
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	**115 328 593**	**8 936 590**
Impôts versé	-1 124 808	-4 897 806
Variation du B.F.R. lié à l'activité	-20 362 852	5 077 278
Autres flux générés par l'activité		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**93 840 933**	**9 116 062**
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 062 701	-9 032 427
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		221 612
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	-24 273 617	-12 775 757
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	11 494 557	10 404 055
Incidence des variations de périmètre	1 987 906	-336 468
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)	6 191 297	655 497
Variation des prêts et avances consentis	-2 000 000	
Subventions d'investissement reçues		
Autres flux liés aux opérations d'investissement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**-8 662 558**	**-10 863 488**
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital :		
Versées par les actionnaires de la société mère		
Versées par les minoritaires des sociétés intégrées		
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-18 000 000
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	-330 000	-195 718
Dividendes en intragroupe		
Rachats et reventes d'actions propres		
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	4 391 485	11 706 780
Remboursements d'emprunts	-6 169 870	-5 743 996
Intérêts financiers nets versés	-1 264 655	-529 796
Autres flux liés aux opérations de financement	-93 326 848	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**-96 699 888**	**-12 762 730**
Incidence des variations des cours des devises	1 653	1 012
Incidence du passage en IFRS 5		
Variations de la trésorerie nette	**-11 519 860**	**-14 509 144**
Trésorerie d'ouverture	**163 892 808**	**178 401 952**
Trésorerie de clôture	**152 372 948**	**163 892 808**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31/12/2025

2M PROMOTION

Société par actions simplifiée
Capital social : 7 317 030 €
5 RUE GASTON PRETOT
25200 MONTBELIARD
422 961 755 RCS BELFORT

FIBA SAS
7 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SASU DUFETEL
65 RUE DE LA PAIX
97133 SAINT BARTHELEMY
COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31/12/2025

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale de votre société, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société 2M PROMOTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Il est rappelé que nous avons été dans l'impossibilité de certifier les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 dans un contexte d'absence d'obtention d'informations relatives à la situation financière et aux perspectives d'évolution d'une participation financière figurant à l'actif du bilan. Au cours de l'exercice 2025, la société a été en mesure d'obtenir l'ensemble de ces informations et d'en traduire les conséquences comptables, tel que précisé dans la note « Faits marquants de l'exercice » de l'annexe aux comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Dans ce cadre, nos diligences nous ont conduits à vérifier, en lien avec l'information donnée dans l'annexe :

- la correcte traduction dans les comptes consolidés des variations du périmètre de consolidation (§ 3. Informations relatives à la consolidation de l'annexe);
- la bonne application des dispositions relatives aux règles de réévaluation des actifs et le caractère raisonnable desdits écarts à la clôture (§ 5.9 de l'annexe);
- la correcte évaluation des impôts différés (§ 5.12 de l'annexe).

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Schiltigheim et Saint-Barthélemy, le 15 septembre 2026

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

FIBA SAS	SASU DUFETEL
Xavier COURTEAUX	Jean-Marc DUFETEL

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
SASU JEAN-MARC DUFETEL
65 Rue de la Paix
Immeuble Plein Ouest
97133 Saint Barthélemy

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
SASU
JEAN-MARC
DUFETEL
65 Rue de la Paix
Immeuble
Plein Ouest
97133 Saint Barthélemy

Résultat consolidé IFRS par nature

En EUR	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires	**154 312 210**	**126 446 526**
Autres produits de l'activité	6 007 245	5 388 637
Achats consommés	-138 293 914	-111 307 590
Charges de personnel	-4 978 367	-4 229 356
Charges externes	-10 474 227	-9 855 891
Impôts et taxes	-644 448	-641 320
Dotation aux amortissements	-3 085 951	-2 896 388
Dotation aux provisions	-323 336	-2 532 634
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	206 962	201 015
Autres produits et charges d'exploitation	7 583	531 953
Résultat opérationnel courant	**2 733 757**	**1 104 952**
Autres produits et charges opérationnels		
Résultat opérationnel	**2 733 757**	**1 104 952**
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence dans la continuité des activités		
Résultat opérationnel après quote-part du résultat net des sociétés MEE dans la continuité des activités	**2 733 757**	**1 104 952**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	45 873 282	1 304 465
Coût de l'endettement financier brut	-1 264 655	-875 446
Coût de l'endettement financier net	**44 608 627**	**429 019**
Autres produits et charges financiers	-115 054 522	12 451 001
Charge d'impôt	16 234 093	-4 843 562
Quote part de résultat des autres sociétés mises en équivalence	-356 946	-500 991
Résultat net d'impôt des activités maintenues	**-51 834 991**	**8 640 419**
Résultat des activités non maintenues		
Charge d'impôt relative aux activités non maintenues		
Resultat net des activités non maintenues		
Part du groupe	**-53 347 873**	**8 097 282**
Intérêts minoritaires	**1 512 882**	**543 137**
Résultat net de base par action	-71	12

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	N	N-1
Résultat net	- 51 834 991	8 640 419
Eléments qui seront reclassés [ou recyclables] ultérieurement en résultat net :		
- Ecarts de conversion		
- Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
- Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
- Elément de la quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Eléments qui ne seront pas reclassés [ou ne sont pas recyclables] ultérieurement en résultat net :		
- Réévaluation des immobilisations	8 759 477	
- Réévaluation [ou écarts actuariels] au titre des régimes à prestations définies		
- Elément de la quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	8 759 477	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**- 43 075 514**	**8 640 419**
Dont part du Groupe [ou des propriétaires de la société mère]	- 48 530 161	8 097 282
Dont part des intérêts minoritaires [ou des participations ne donnant pas le contrôle]	5 454 647	543 137

** Les montants sont présentés net d'impôt.*

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
SASU
JEAN-MARC
DUFETEL
65 Rue de la Paix
Immeuble
Plein Ouest
97133 Saint Barthélémy

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Bilan consolidé IFRS

Actif en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Goodwill		
Autres Immobilisations Incorporelles	13 399 177	1 789 875
Immobilisations Corporelles	66 595 480	67 495 045
Immeubles de placement		
Participations entreprises associés	7 462 105	3 723 894
Actifs financiers disponibles à la vente		
Autres actifs financiers	288 712 954	363 276 431
Autres actifs non courants		3 313
Actifs d'impôts non-courants	17 722 631	400 882
Actifs non courants	**393 892 347**	**436 689 440**
Stocks et en-cours	75 614 297	57 601 515
Clients et comptes rattachés	5 134 558	4 315 032
Autres actifs courants	20 290 841	30 484 320
Actifs d'impôts courants	6 950 547	2 931 065
Actifs financiers à la juste valeur - contrepartie résultat	151 719 617	149 764 329
Trésorerie et équivalent de trésorerie	12 523 728	14 151 715
Liaisons Titres		
Liaison entité de gestion		
Liaisons Bilan		
Actifs courants	**272 233 588**	**259 247 976**
Total Actif	**666 125 935**	**695 937 416**

Passif	31/12/2025	31/12/2024
Capital émis	7 317 030	7 317 030
Réserves	537 018 859	516 942 281
Titres en auto-contrôle		
Résultat de l'exercice	-53 347 874	8 097 282
Intérêts minoritaires	7 451 472	984 253
Capitaux propres	**498 439 487**	**533 340 846**
Emprunts & dettes financières diverses à long terme	88 371 775	90 647 403
Passifs d'impôts non-courants	2 948 372	64 001
Provisions à long terme	1 983 623	1 983 623
Autres passifs non courants	902	1 302
Passifs non courants	**93 304 672**	**92 696 329**
Fournisseurs et comptes rattachés	6 719 690	9 210 538
Emprunts à court terme	11 870 397	23 236
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	6 537 472	5 964 431
Passifs d'impôts courant	2 892 275	2 816 909
Provisions à court terme		
Autres passifs courants	46 361 942	51 885 127
Passifs courants	**74 381 776**	**69 900 241**
Total Passif	**666 125 935**	**695 937 416**

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
SASU JEAN-MARC DUFETEL
65 Rue de la Paix
Immeuble Plein Ouest
97133 Saint Barthélémy

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Tableau de flux de trésorerie consolidé IFRS

En EUR	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net consolidé	**-61 834 991**	**8 640 419**
Dotations nettes aux amortissements et provisions	3 085 951	10 411 867
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	141 537 450	-13 734 540
Charges et produits calculés liés aux stockoptions et assimilés		
Autres produits et charges calculés		-400
Plus et moinsvalues de cession		-640 593
Profits et pertes de dilution		
Quotepart de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	356 946	500 991
Dividendes (titres non consolidés)	-6 191 297	-655 497
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	**86 954 059**	**4 522 047**
Coût de l'endettement financier net	44 608 627	-429 019
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	-16 234 093	4 843 562
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	**115 328 593**	**8 936 590**
Impôts versé	-1 124 808	-4 897 806
Variation du B.F.R. lié à l'activité	-20 362 852	5 077 278
Autres flux générés par l'activité		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**93 840 933**	**9 116 062**
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 082 701	-9 032 427
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		221 612
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	-24 273 617	-12 775 757
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	11 494 557	10 404 055
Incidence des variations de périmètre	1 987 906	-336 468
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)	6 191 297	655 497
Variation des prêts et avances consentis	-2 000 000	
Subventions d'investissement reçues		
Autres flux liés aux opérations d'investissement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**-8 682 568**	**-10 863 488**
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital :		
Versées par les actionnaires de la société mère		
Versées par les minoritaires des sociétés intégrées		
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-18 000 000
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	-330 000	-195 718
Dividendes en intragroupe		
Rachats et reventes d'actions propres		
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	4 391 485	11 706 780
Remboursements d'emprunts	-6 169 870	-5 743 986
Intérêts financiers nets versés	-1 264 655	-529 798
Autres flux liés aux opérations de financement	-93 326 848	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**-96 699 888**	**-12 762 730**
Incidence des variations des cours des devises	1 653	1 012
Incidence du passage en IFRS 5		
Variations de la trésorerie nette	**-11 519 880**	**-14 509 144**
Trésorerie d'ouverture	**163 892 808**	**178 401 952**
Trésorerie de clôture	**152 372 948**	**163 892 808**

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
SASU
JEAN-MARC
DUFETEL
65 Rue de la Paix
Immeuble
Plein Ouest
97133 Saint Barthélemy

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
SASU
JEAN-MARC
DUFETEL
65 Rue de la Paix
Immeuble
97133 Saint Barthélemy

TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Capital émis	Réserves	Résultat groupe	Intérêts minoritaires	Total
Bilan au 01.01.N-1	**7 317 030**	**518 094 016**	**16 998 703**	**819 439**	**543 229 187**
* Augmentation de capital					-
* Mouvements s/Ecarts de réévaluation groupe					-
* Dividendes		- 18 000 000		- 195 718	- 18 195 718
* Affectations en réserves		16 998 703	- 16 998 703		-
* Résultat global de la période			8 097 282	543 137	8 640 419
* Autres variations		- 150 438		- 182 605	- 333 043
Bilan au 31.12.N-1	**7 317 030**	**516 942 281**	**8 097 282**	**984 253**	**533 340 844**
* Réduction de capital					-
* Mouvements s/Ecarts de réévaluation		4 817 712		3 941 765	8 759 477
* Dividendes				- 330 000	- 330 000
* Affectations en réserves		8 097 282	- 8 097 282		-
* Résultat global de la période			- 53 347 874	1 512 882	- 51 834 992
* Autres variations		7 161 584		1 342 572	8 504 156
Bilan au 31.12.N	**7 317 030**	**537 018 859**	**- 53 347 874**	**7 451 472**	**498 439 487**

Autres variations :

Les autres variations proviennent principalement des modifications de périmètres.

1. FAITS CARACTERISTIQUES

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES

A / Faits marquants de l'exercice :

* Investissement COLISEE CARE
2M PROMOTION a investi depuis 2021 dans le groupe COLISEE CARE via sa sous-holding 2M INVEST CO.
La société 2M INVEST CO est dissoute sans liquidation le 26/12/2025 par transmission universelle du patrimoine (TUP) auprès de son associé unique 2M PROMOTION.

Les actifs et passifs de la filiale absorbée sont repris par 2M PROMOTION, soit principalement les titres COLISEE CARE dépréciés à hauteur de 7,6 millions d'euros lors de la TUP, sur la base des informations disponibles à cette date.
Compte tenu du caractère exécutoire du plan de sauvegarde accéléré, validé par le tribunal des affaires économiques de Paris le 20 avril 2026, les titres immobilisés COLISEE CARE subissent un risque de perte de valeur, identifié après la clôture des comptes 2025 mais avant l'arrêté de ces derniers.

Une dépréciation complémentaire a ainsi été comptabilisée pour aboutir à une dépréciation intégrale de 99 999 909 euros afin de couvrir le risque engagé.

Sur le plan fiscal s'agissant de titres exclus du long terme, la dotation pour dépréciation comptabilisée en 2025 pour 92 362 909 euros au 31/12/25 est déductible du résultat fiscal.

La société 2M PROMOTION suit l'évolution de cette situation délicate et préoccupante de la société COLISEE CARE. Néanmoins l'entreprise 2M PROMOTION estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause si la perte de cet investissement venait à se confirmer.

* S.F.R.F.

- A la suite d'une vérification de la comptabilité de la société S.F.R.F. pour les périodes 2019, 2020 et 2021, la société a réceptionnée le 13 décembre 2022 une proposition de rectification comprenant des rappels de TVA collectée pour 1 876 488 €, augmenté des intérêts de retards pour 105 635 € et des pénalités pour manquements délibérés (40%) à hauteur de 608 275 €.
La société conteste la grande majorité des droits redressés et a présenté ses observations dans un courrier du 14 février 2023 où seulement 303 707 € des droits redressés sont acceptés par S.F.R.F.
L'Administration, dans sa réponse reçue fin avril 2023 maintient sa position et la société S.F.R.F. entend poursuivre ses démarches, par l'intermédiaire de son avocat, pour faire annuler cette proposition de rectification.
A la clôture 31/12/2025, la société et ses conseils estiment que leurs arguments sont solides pour demander l'annulation des sommes redressées mais par prudence, dans le respect des règles comptables, S.F.R.F. a maintenu sa provision pour impôts de 1 982 123 euros pour couvrir le risque de redressement des droits et intérêts de retards.
Ce contentieux est toujours en cours.

- Un nouveau contrôle fiscal pour la période 2023-2024 va démarrer en 2026.

La société a réceptionné un avis de vérification de comptabilité le 10/02/2026 pour les déclarations des exercices 2023 et 2024. Le premier rendez-vous a eu lieu le 05/03/2026.

B / Evénements post clôture :

- Les opérations militaires en Iran, qui ont débuté le 28 février 2026 et qui affectent également d'autres pays du Moyen- Orient, peuvent avoir des incidences directes ou indirectes sur l'activité impactée par l'augmentation des coûts de l'énergie.

À ce stade, la société n'est toutefois pas en mesure d'estimer de manière fiable les impacts éventuels de cette situation et le groupe 2M PROMOTION estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

- La société 2G PROMOTION (Siren 414 239 129) sera dissoute sans liquidation durant le 1er semestre 2026 par transmission universelle du patrimoine (TUP) auprès de son associé unique 2M PROMOTION.

Cette opération n'a aucun impact en matière de comptes consolidés.

2. CHANGEMENT DE METHODE

Néant

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
SASU
JEAN-MARC
DUFETEL
65 Rue de la Paix
Immeuble
Plein Ouest
97133 Saint Barthélemy

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
SASU
JEAN-MARC
DUFETEL
65 Rue de la Paix
Immeuble
Plein Ouest
97133 Saint Barthélemy

3. INFORMATIONS RELATIVES A LA CONSOLIDATION

3.1. Identification des sociétés membres du Groupe

La société tête de groupe est 2M PROMOTION, société par actions simplifiées au capital de 7 317 030 Euros.
Son siège social est situé à Montbéliard (25 200), 5 rue Gaston Pretot.

Le groupe 2M PROMOTION comprend 20 sociétés. La nature des principales activités du groupe est la location et vente de véhicules. Les sociétés membres du groupe sont regroupées dans le tableau suivant :

NOM	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intégration
Société mère 2M PROMOTION	100.00 %	100.00 %	Intégration globale	100.00 %
SARL 2G PROMOTION	100.00 %	100.00 %	Intégration globale	100.00 %
SAS S.F.R.F.	100.00 %	55.00 %	Intégration globale	100.00 %
SCI Modena 2	100.00 %	90.00 %	Intégration globale	100.00 %
SCI Scuderia Cannes	100.00 %	90.00 %	Intégration globale	100.00 %
EURL Nature et Passion	100.00 %	100.00 %	Intégration globale	100.00 %
SCI Domaine Grande Garenne	100.00 %	99.00 %	Intégration globale	100.00 %
SCA Nizuc	100.00 %	67. 60%	Intégration globale	100.00 %
SCEA Domaine des Suplissons	100.00 %	95.00 %	Intégration globale	100.00 %
SA D2P Invest holding	30.37 %	30.37 %	Mise en équivalence	
SAS Legend by SF	100.00 %	100.00 %	Intégration globale	100.00 %
Société Namibienne RUIMTE	100.00 %	100.00 %	Intégration globale	100.00 %
SAS Carsafe invest	100.00 %	90.00 %	Intégration globale	100.00 %
SAS Cars Up	20.66 %	18.59 %	Mise en équivalence	
SAS Dmpr Invest	100.00 %	80.00 %	Intégration globale	100.00 %
SCI Metrimmo	50.00 %	40.00 %	Int.porportionnelle	50.00 %
SCI Metrimmo Agence	50.00 %	40.00 %	Int.porportionnelle	50.00 %
SAS Metrinvest	49.00 %	39.20 %	Mise en équivalence	
SCI Thonon Dream	50.00 %	50.00 %	Mise en équivalence	
SA Modena Cars	30.00 %	16.50 %	Mise en équivalence	

Remarque : Les proportions indiquées correspondent aux sommes des pourcentages de détention directe et indirecte.

3.2. Exclusion du périmètre de consolidation

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES

* SAS US9
Cette société, constituée et immatriculée en 2022 a été exclue du périmètre de consolidation car le groupe 2M PROMOTION envisage de se retirer du capital de cette société ; de plus US9 n'a pas obtenu les débouchés attendus dans le lancement de son projet de développement.

* Société Namibienne ENENE ECO LODGE
La société de droit Namibien ENENE ECO LODGE acquise en 2023 pour 2 800 dollars Namibien est une entité sans activité qui va être en définitif liquidée.

* SAS MP COLLECTOR CARS
Cette société, constituée et immatriculée en 2025 a été exclue du périmètre de consolidation car le groupe 2M PROMOTION envisage l'utilisation de cette société sur une durée très courte, liée à une opération commerciale de courte durée. Son premier exercice clôturera au 31 décembre 2026.

3.3. Méthodes de consolidation

En fonction du taux de contrôle que détient 2M PROMOTION sur ses filiales, l'intégration des filiales dans les comptes consolidés du groupe 2M PROMOTION a été réalisée selon la méthode de l'intégration globale, l'intégration proportionnelle ou la mise en équivalence.

Dans le cadre de l'analyse de la norme IFRS 11 « partenariat », les dispositions contractuelles existantes entre les sociétés actionnaires dans certaines filiales (pactes d'actionnaires, cautions et autres accords....) aboutissent à constater des « opérations conjointes (Joint Opération) ». Cette situation se traduit au niveau des comptes consolidés du groupe 2M PROMOTION par la comptabilisation de la quote-part du coparticipant dans les actifs, les passifs, les produits et les charges des opérations conjointe. Cette méthode de comptabilisation est similaire à la « méthode de l'intégration proportionnelle » ; par mesure de simplification nous désignerons cette méthodologie ainsi.
Au 31/12/2025 cette disposition concerne les participations du groupe 2M PROMOTION auprès des sociétés membres du périmètre : SCI Metrimmo et SCI Metrimmo Agence.

3.4. Périmètre de consolidation retenu

Le périmètre de consolidation retenu est conforme à la liste présentée en 3.1.

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
SASU
JEAN-MARC
DUFETEL
65 Rue de la Paix
Immeuble
Plein Ouest
97133 Saint Barthélémy

3.5. Information sur la variation du périmètre

Au cours de l'exercice 2025, le périmètre de consolidation a subi des modifications par :

L'entrée des entités suivantes :
- SAS Modena Cars
- SCI Thonon Dream

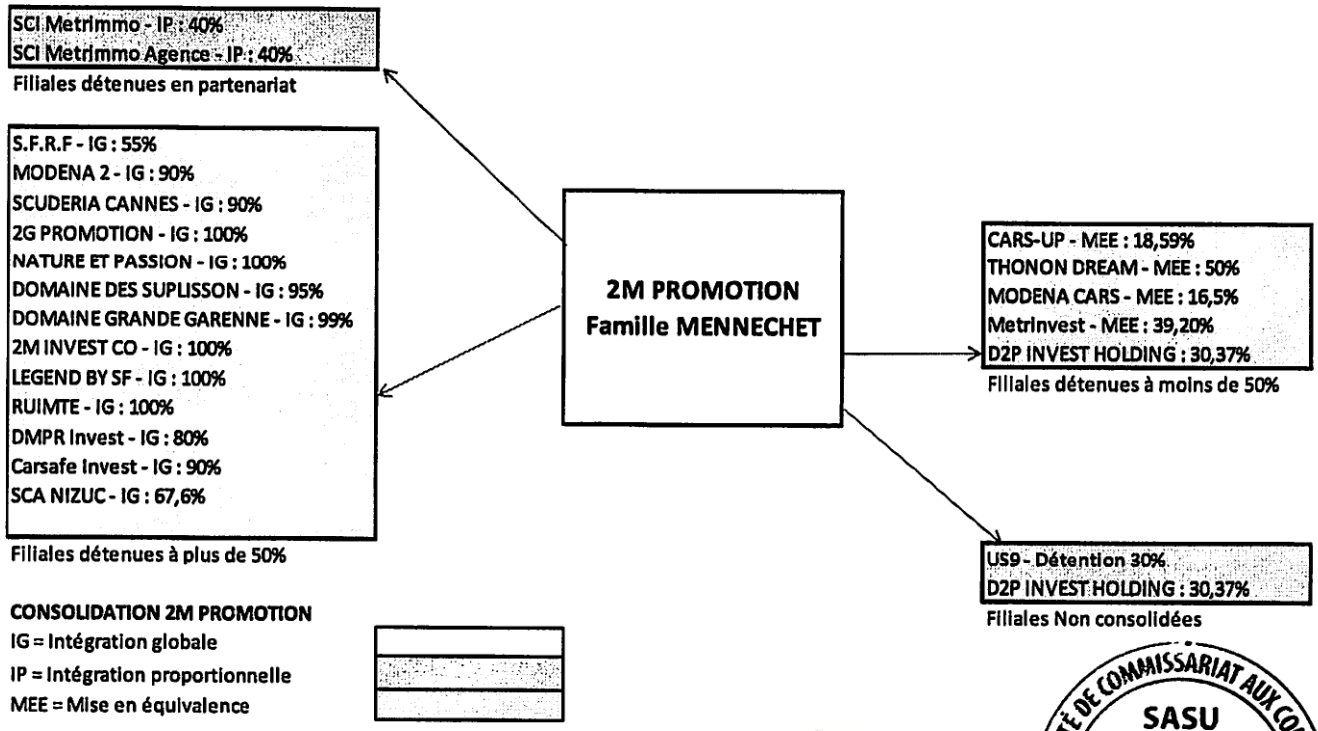
La sortie de l'entité suivante :
- SAS 2M invest co

D'autre part l'évolution des pourcentages d'intérêts d'entités du groupe sont constatés en 2025 (sans changement de méthode de consolidation) :
- SAS S.F.R.F. : 55% contre 85% en 2024
- SAS Carsafe invest : 90% contre 100% en 2024
- SAS Cars up : 18,89% contre 20% en 2024.

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES

3.6. Organigramme

ORGANIGRAMME DU GROUPE 2M PROMOTION AU 31 DECEMBRE 2025



FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
SASU
JEAN-MARC
DUFETEL
65 Rue de la Paix
Immeuble
Plein Ouest
97133 Saint Barthélemy

4. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUS

4.1. Principes de préparation des états financiers

Le groupe 2M PROMOTION a choisi d'appliquer les normes IFRS à compter de la clôture des comptes 31/12/2010.
En France, cette option est offerte aux sociétés non cotées sur un marché réglementé par l'article 1er de l'ordonnance n° 2004-1382 du 20 décembre 2004.

Les états financiers consolidés couvrent les périodes de 12 mois arrêtées au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024. Ils ont été établis en conformité avec le principe de continuité d'exploitation.

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2025 et en application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, avec des données comparatives au 31 décembre 2024 établies selon le référentiel IFRS applicable à la date de clôture.

Les normes comptables internationales sont publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne. Elles comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations.

Ce référentiel est consultable sur le site internet de la Commission européenne (https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/international-accounting-standards-ias-regulation.html).

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
SASU
JEAN-MARC
DUFETEL
65 Rue de la Paix
Immeuble
Plein Ouest
97133 Saint Barthélémy

Les comptes consolidés de 2M PROMOTION et de toutes ses filiales (« le Groupe ») ont été établis selon le principe de la Juste valeur.

Les méthodes comptables et bases d'évaluation appliquées par le Groupe pour l'établissement des états financiers consolidés au 31 décembre 2025 sont identiques à celles retenues pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2024, à l'exception des précisions suivantes :

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 1er janvier 2025

- IAS 21, Absence de convertibilité.

Ces amendements n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés au 31 décembre 2025.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application non obligatoire au 1er janvier 2025

Les amendements suivants sont applicables pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2026 :

- Amendements IFRS 7 et IFRS 9, Classement et évaluation des instruments financiers.
Les principaux enjeux et les impacts de l'application des textes sont en cours d'analyse.

- Amendements IFRS 7 et IFRS 9, Contrats faisant référence à l'électricité dépendante de facteurs naturels.

- Améliorations annuelles des normes IFRS – Volume 11.
Ces amendements n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés au 31 décembre 2025.

Les amendements suivants sont applicables pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2027 :

- IFRS 18, Présentations et informations à fournir dans les états financiers.
La norme IFRS 18, publiée le 9 avril 2024, remplacera IAS 1, Présentation des états financiers. L'approbation de la Commission européenne était toujours en attente au 31 décembre 2025. Les principaux enjeux et les impacts de l'application des textes de cette norme sur la présentation des états financiers sont en cours d'analyse.

4.2. Date de clôture

A l'exception de la société de droit Namibien RUIMTE qui clôture au 28 février, toutes les sociétés du groupe clôturent au 31 décembre.

Pour les comptes consolidés 2025, les comptes RUIMTE au 28 février 2026 ont été pris en comptes.

Il est ici précisé que les données comptables et financières de la société RUIMTE, disponibles au 28 février 2026, ne sont pas arrêtées définitivement lors de l'établissement des comptes consolidés du groupe 2M PROMOTION. Ces données provisoires, ont pour une part significative des informations bilantielles, été considérées comme fiables par la direction du groupe. Le détail du compte de résultat est partiel mais l'impact au niveau du groupe est non significatif.
Le groupe 2M PROMOTION a intégrées ces données pour l'établissement de ses comptes consolidés clos le 31 décembre 2025.

4.3. Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts positifs de première consolidation sont présentés à l'actif du Bilan consolidé aux postes correspondant : Immobilisations incorporelles (Fonds de commerce) et Immobilisations corporelles (Terrains et constructions).

4.4. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les méthodes de consolidation des sociétés du groupe 2M PROMOTION sont : l'intégration globale, l'intégration proportionnelle ou la mise en équivalence selon les cas.

Les principaux retraitements de consolidation opérés dans les sociétés intégrées concernent :
* l'élimination des comptes réciproques, concernant le bilan et le compte de résultat ;
* l'élimination des dividendes versés au cours de l'exercice par les sociétés consolidées ;
* l'élimination des plus-values ou moins-values de cession interne ;
* la constatation d'impôt différé sur les retraitements ainsi que sur les différences entre le résultat comptable et le résultat fiscal ;
* l'annulation des frais d'établissement ;
* les provisions pour engagements de fin de carrière sont comptabilisées dans les comptes consolidés ;
* les retraitements des contrats de crédit-bail ont été réalisés lorsqu'ils ont été considérés comme significatifs. Ces retraitements concernent exclusivement les crédits-baux immobiliers.

5. NOTES SUR LE BILAN

5.1. Les écarts d'acquisition – Les écarts d'évaluation

Les écarts d'évaluation
On appelle écart d'évaluation la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé (valeur d'usage des actifs et passifs identifiables) et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise contrôlée.

Les écarts d'évaluation identifiés dans le groupe 2M PROMOTION concernent les immobilisations incorporelles (fonds de commerce) et corporelles (Constructions et terrains).

L'éventuel résultat déficitaire des filiales du 1er jour de l'exercice jusqu'à la date d'acquisition est venu s'imputer sur le montant des capitaux repris et par voie de conséquence est venu augmenter l'écart d'acquisition.

Le détail des écarts d'évaluation affectés au poste « fonds commercial (y compris les frais d'acquisition) est le suivant :

ENTREPRISES	Ecarts d'évaluations initiaux
2G PROMOTION	167 042
S.F.R.F.	173 480
TOTAL	**340 522**

Ce poste n'a pas été mouvementé durant l'exercice clos le 31 décembre 2025.

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
SASU
JEAN-MARC
DUFETEL
65 Rue de la Paix
Immeuble
Plein Ouest
97133 Saint Barthélemy

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le détail des écarts d'évaluation affectés aux postes « construction » et « terrain » est le suivant :

	Entreprises	Valeurs brutes	Amortissements			Valeurs nettes
			Antérieurs	Dot. de l'exercice	Cumuls	
Terrains	SCI Domaine Gr. Garenne	70 753				70 753
	SCA Nizuc	92 626				92 626
	RUIMTE	5 312 305				5 312 305
Constructions	SCA Nizuc	92 626				92 626
	RUIMTE	2 276 702	148 141	113 835	261 976	2 014 726
Travaux en cours						
TOTAL		**7 845 012**	**148 141**	**113 835**	**261 976**	**7 583 036**

L'écart d'évaluation qui a été affecté en construction RUIMTE est amortissable sur 20 ans. Cet écart a été constaté hors fiscalité latente (Détention en Namibie).
Pour rappel, les autres écarts d'évaluation identifié en plus-value latente sur les constructions ne sont pas amortissables afin de maintenir « à la juste valeur » ces actifs.

Provisions pour acquisitions de titres :

Cette rubrique comprend les écarts d'acquisition négatifs.
Un écart d'acquisition négatif correspond généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise.
L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat, selon un plan de reprise de provision, sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.
Au 31 décembre 2025, aucun écart d'acquisition négatif n'est constaté.

5.2. Tableau des immobilisations

- Actif immobilisé brut
- Amortissements

Voir tableaux pages suivantes.

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
SASU
JEAN-MARC
DUFETEL
65 Rue de la Paix
Immeuble
Plein Ouest
97133 Saint Barthélémy

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Immobilisations

Devise : EUR Période : 31/12/2025

Rubriques	Ouverture	Acquisitions	Réévaluations	Cession	Virement	Apports, Fusions, Scissions	Variation de périmètre	Variation taux de change	Autres mouvements	Clôture
Marques										
Frais de développement										
Concessions, brevets et droits similaires	64 139									64 139
Immobilisations incorporelles en crédit bail et contrats assimilés										
Autres immobilisations incorporelles	385 000									385 000
Ecart d'acquisition positif	1 887 089		11 679 302							13 566 391
Immobilisations incorporelles en cours										
Avances, acomptes sur immo. incorporelles										
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**2 336 228**		**11 679 302**							**14 015 530**
Terrains	12 410 285	34 000								12 444 285
Constructions	49 782 853	179 926						36 989		49 999 768
Installations techniques, matériel, outillage	941 057	116 870			153 672					1 211 599
Immobilisations corporelles en crédit bail et contrats assimilés										
Autres immobilisations corporelles	13 106 263	1 218 199		23 505	703 331			17 751		15 022 039
Immobilisations en cours	902 878	510 665			(855 028)					558 515
Avances et acomptes	17 876	3 041			(1 975)					18 942
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**77 161 212**	**2 062 701**		**23 505**				**54 740**		**79 255 148**
Titres de participations	100 002 916	2 001				(99 999 910)				5 007
Créances rattachées à des participations	14 349	2 414						129		16 892
Autres titres immobilisés	270 329 320	23 744 954		8 362 236		99 999 910			(99 999 910)	285 712 038
Prêts		2 000 000								2 000 000
Autres immobilisations financières	566 846	524 248		112 077						979 017
Liaison Titres										
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**370 913 431**	**26 273 617**		**8 474 313**				**129**	**(99 999 910)**	**288 712 954**
TITRES MIS EN EQUIVALENCE	3 723 894						3 373 995		364 216	7 462 105
TOTAL GENERAL	**454 134 765**	**28 336 318**	**11 679 302**	**8 497 818**			**3 373 995**	**54 869**	**(99 635 694)**	**389 445 737**

Amortissements

Devise : EUR — Période : 31/12/2025

Rubriques	Ouverture	Reprises	Réévaluations	Dotations	Variation Périmètre :	Variation Tx de change	Autres mouvements	Clôture
Frais de développement								
Concessions, brevets et droits similaires	44 311							44 311
Immobilisations incorporelles en crédit bail et contrats assimilés								
Autres immobilisations incorporelles	35 000			70 000				105 000
Ecarts d'acquisition positifs								
Immobilisations incorporelles en cours								
Avances, acomptes sur immo. incorporelles								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**79 311**			**70 000**				**149 311**
Terrains	8 139			4 646				12 785
Constructions	5 512 907			1 704 978				7 217 885
Installations techniques, matériel, outillage	581 964			145 320				727 284
Immobilisations corporelles en crédit bail et contrats assimilés								
Autres immobilisations corporelles	3 563 157	22 452		1 161 009				4 701 714
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**9 666 167**	**22 452**		**3 015 953**				**12 659 668**
Amortissements Dérogatoires								
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES								
Primes de remboursements des obligations								
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS								
TOTAL GENERAL	**9 745 478**	**22 452**		**3 085 953**				**12 808 979**

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
SASU
JEAN-MARC
DUFETEL
65 Rue de la Paix
Immeuble
Plein Ouest
133 Saint Barthélémy

Immobilisations incorporelles :

Valorisation des fonds de commerce :
Les fonds de commerce ont fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur au 31/12/2025.
Cette réévaluation a été réalisée sur la base des valeurs vénales au 31/12/2025.

Le groupe a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer de la cohérence de la valorisation retenue. Au 31/12/2025, une provision pour dépréciation de fonds de commerce pour 467 042 euros concerne le fonds de 2G PROMOTION à hauteur de 167 042€ et le fonds de NATURE ET PASSION à hauteur de 300 000€.

Le détail du poste « Fonds de commerce » au 31/12/2025 est le suivant :

ENTREPRISES	Valeurs dans les comptes sociaux des entités	Ecarts d'évaluations initiaux	Réévaluation	Total
2G PROMOTION		167 042		167 042
NATURE ET PASSION	450 000			450 000
S.F.R.F.	1 096 567	173 480	11 679 302	12 949 349
TOTAL	**1 546 567**	**340 522**	**11 679 302**	**13 566 391**

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et éventuellement du cumul des pertes de valeur.

Immobilisations financières

Les entités du groupe consolidées par mise en équivalence impactent les immobilisations financières :

NOM	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêts	Valeur titres acq.	Valeur titres MEE 31/12/25	Résultat MEE 2025
SA D2P Invest holding	30.37 %	30.37 %	37 058	256 373	- 68 998
SAS Cars Up	20,66%	18.59 %	4 882 773	1 257 181	- 277 260
SAS Metrinvest	49.00 %	39.20 %	3 345 832	2 574 557	104 628
SCI Thonon Dream	50.00 %	50.00 %	104 699	177 289	- 136 098
SA Modena Cars	30.00 %	16.50 %	3 175 924	3 196 706	20 782
				7 462 106	**- 356 945**

5.3. Evaluation des stocks

- Les **stocks de matières premières et d'approvisionnement** sont des stocks de bétail détenu dans la société Nature et passion.

- Les **encours de productions de biens** correspondent principalement aux encours de la société S.F.R.F., mais également aux encours de travaux de construction entrepris par la société 2G Promotion et les encours de production agricole effectués par la société Domaine des Suplissons.

- **Les stocks de produits intermédiaires et finis** concerne la production agricole du Domaine des Suplissons.

- Les **stocks de marchandises** correspondent principalement aux stocks de véhicules de S.F.R.F. pour 17 300 K€ et de 59 260 K€ pour LEGEND BY SF.
Ils comprennent également des stocks de la société RUIMTE pour 949 K€.

Les provisions pour dépréciation des stocks à la clôture de l'exercice 2025 concernent des véhicules en stock de la société S.F.R.F. pour 297 K€ et de la société LEGEND BY SF pour 2 941 K€.

5.4. Evaluation des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

5.5 Ventilation des créances par échéances

Créances par échéances

Devise : EUR Période : 31/12/2025

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
		Montant	Montant	Montant
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Créances rattachées à des participations	16 892		16 892	
Autres titres immobilisés	285 712 038		285 712 038	
Prêts	2 000 000		2 000 000	
Autres immobilisations financières	979 017		979 017	
CLIENTS				
Créances clients et comptes rattachés	5 354 901	5 354 901		
AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION				
Avances et acomptes versés sur commandes	6 676 611	6 676 611		
Créances fiscales	2 861 740	2 861 740		
Actifs d'impôts différés	17 722 631		17 722 631	
Créances sociales				
Autres créances	12 917 940	12 917 940		
Capital souscrit, appelé et non versé				
TOTAL GENERAL	**334 241 770**	**27 811 192**	**306 430 578**	

5.6. Provision pour dépréciation

Les provisions pour dépréciation des créances sont évaluées en fonction du risque encouru.
Voir tableau ci-après (5.10).

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
SASU
JEAN-MARC
DUFETEL
65 Rue de la Paix
Immeuble
Plein Ouest
97133 Saint Barthélémy

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
SASU
JEAN-MARC
DUFETEL
65 Rue de la Paix
Immeuble
Plein Ouest

5.7. Valeurs mobilières de placement (en K€)

COMPTABILISATION EN ACTIF CIRCULANT / VMP EN K€	Valeur historique	Valeur liquidative	Gains latents	Pertes latentes
Compte titres CM-CIC Market Sol. 36480902	542,97	624,73	81,76	
OPC FAMEN-F FCP	5 198,18	6 800,82	1 602,64	
Compte titres CA Indosuez	14 999,99	17 257,77	2 257,78	
COMPTABILISATION EN ACTIF IMMOBILISES EN K€				
Diamant de placement	1 379,54	1 379,54	-	
Colisee care	99 999,91	-	-	99 999,91
Altaroc global 2021 fcpi	1 930,00	2 146,39	216,39	
Altaroc global 2022 fcpi	1 447,50	1 434,53	-	12,97
Fcpi alter ego fundrock (al.)	2 350,00	2 232,72	-	117,28
Ardian co-investme fund vi eur	2 091,74	2 227,11	135,37	
Fond tikehau famen	100 000,00	119 816,15	19 816,15	
Ardian co inv 2022 compart ame	2 208,13	2 349,02	140,89	
Altaroc global 2023 fcpi	1 158,00	1 189,32	31,32	
Fond c-famen (cedrus)	40 000,00	43 540,76	3 540,76	
Fond jab (pe bt)	4 102,10	5 259,52	1 157,42	
Titres Braxton biarritz	2 860,00	4 322,46	1 462,46	
Titres Serendip invest	2 100,00	2 564,49	464,49	
Cic transition infra debt 2	2 348,54	2 491,83	143,29	
Cic mezzanine & unitranche fin	1 534,06	1 649,46	115,40	
Growth buyout invest	1 851,98	1 866,16	14,18	
Global secondary invest 2023	1 016,36	1 227,32	210,96	
Inv. Flextone MMS	1 205,98	1 322,07	116,09	
Contrat capi n°1 cardif (bt)	22 000,00	24 914,39	2 914,39	
Contrat capi n°2 cardif (bt)	22 000,00	24 914,39	2 914,39	
Contrat capi natixis	11 000,00	12 739,92	1 739,92	
Mg bpop 667 (5ans)	793,23	793,23	Intérêts courus	
Contrat capi cnp lux	11 000,00	13 215,54	2 215,54	
Taux flotant février 23	1 000,00	1 115,70	115,70	
Ps note taux fixe 5,5% novembre	2 000,00	2 000,00	Intérêts courus	
Obligation 12 ans 4,83%	2 500,00	2 500,00	Intérêts courus	
Obligation 12 ans 5,10%	2 500,00	2 500,00	Intérêts courus	
Obligation fixe flotteur	2 000,00	2 000,00	Intérêts courus	
Kathena bancaire	2 000,00	2 000,00	Intérêts courus	
TOTAL	**369 118,21**	**310 395,34**	**41 407,29**	**- 100 130,16**

5.8. Composition du capital social

Le capital social, d'un montant de 7 317 030€, est divisé en 731 703 actions de 10€ chacune, entièrement libérées.

5.9. Réévaluation (Juste Valeur)

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les actifs sont valorisés à la clôture 31/12/2025 à la Juste Valeur.
L'écart d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur actuelle des actifs réévalués et leur valeur comptable consolidée avant l'utilisation de la méthode de la « juste valeur » est porté dans un poste particulier du passif du bilan, dans les capitaux propres.
Les impôts différés sur les plus-values latentes des actifs réévalués sont imputés sur l'écart de réévaluation.
Au 31/12/2025, l'écart de réévaluation est de 8 759 477 euros (part groupe 4 817 712€ et 3 941 765€ représentatif des minoritaires). La fiscalité différée est de 2 919 825 euros.
Cet écart de réévaluation concerne le fonds de commerce de S.F.R.F.

5.10. Provisions pour risques et charges

Nature	31/12/25
Provision pour acquisition de titres	0
Provision pour litiges sociaux et autres litiges	1 500
Provision pour impôt et contrôles fiscaux	1 982 123
Provision indemnité départ en retraite	0
Autres provisions pour risques et charges	0
Total provisions à long-terme	**1 983 623**



* Les provisions pour impôts et contrôles fiscaux concernent l'entité S.F.R.F.

Provisions

Devise : EUR — Période : 31/12/2025

Rubriques	Ouverture	Dotations	Reprises	Virement	Variation de périmètre	Autres mouvement	Clôture
Provisions capital appelé non versé							
AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES							
Provisions pour perte de change							
Provisions pour pensions et obligations similaires							
Provisions pour restructuration							
Provisions pour risques	1500			1982 123			1983 623
Provisions pour litige	1982 123			(1982 123)			
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	**1983 623**						**1983 623**
Provisions sur frais d'établissement							
Prov. sur frais de recherche et développement							
Prov. sur conss, brevets et droits similaires							
Provisions dépréciation droit au bail							
Provisions dépréciation fond commercial	467 042						467 042
Provisions sur autres immo. incorporelles							
Provisions sur immobilisations incorporelles en cours							
PROV. SUR IMMO INCORPORELLES	**467 042**						**467 042**
Provisions sur terrains							
Provisions sur terrains en crédit bail							
Provisions sur constructions							
Provisions sur constructions en crédit bail							
Provisions sur immobilisations corporelles en cours							
Provisions sur autres immobilisations corporelles en cours							
PROV. SUR IMMO CORPORELLES							
Provisions sur titres de participation	7 637 000				(7 637 000)		
Prov. pour cess.actifs nets en cours							
Provisions sur titres mis en équivalence							
Provisions sur créances rattachées							
Provisions sur autres titres immobilisés							
Provisions sur prêts							
Provisions sur autres immobilis. financières							
PROV. SUR IMMO FINANCIERES	**7 637 000**				**(7 637 000)**		
Provisions sur stocks matières premières							
Provisions sur en cours de biens							
Provisions sur en cours de services							
Provisions sur stocks produits finis							
Provisions sur stocks marchandises	2 786 406	594 473	143 500				3 237 379
PROV. SUR STOCKS ET EN-COURS	**2 786 406**	**594 473**	**143 500**				**3 237 379**
Prov. sur avances et acptes versés sur cmdes							
Provisions sur comptes clients	347 978		127 635				220 343
Provision dépreciation clients douteux							
Provisions sur autres créances	35 000						35 000
Provisions charges constatées avan.							
Prov. sur valeurs mobilières de placement							
Provisions sur actions propres		2 756	2 756				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**382 978**	**2 756**	**130 391**				**255 343**
TOTAL GENERAL	**13 257 049**	**597 229**	**273 891**		**(7 637 000)**		**5 943 387**

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
SASU
JEAN-MARC
DUFETEL
65 Rue de la Paix
Immeuble
Plein Ouest
97133 Saint Barthélemy

5.11. Dettes par échéance

Dettes par échéance

Devise : EUR Période : 31/12/2025

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	lus d'1 an,-5 ar	plus de 5 ans
		Montant	Montant	Montant
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	94 754 694	6 382 919	80 523 377	7 848 398
Emprunts en crédit-bail				
Concours bancaires courants	11 870 397	11 870 397		
Autres dettes financières	154 553	154 553		
FOURNISSEURS				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 524 255	6 524 255		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	195 435	195 435		
AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	21 802 625	21 802 625		
Dettes fiscales	(1 196 532)	(1 196 532)		
Impôts différés passifs	2 948 372		2 948 372	
Dettes sociales	1 030 225	1 030 225		
Autres dettes	22 859 401	22 859 401		
Ecart d'acquisition négatif				
TOTAL GENERAL	**160 943 425**	**69 623 278**	**83 471 749**	**7 848 398**

5.12. Impôts différés & Preuve d'impôt

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable au taux d'impôt de l'exercice de 25%. La situation fiscale latente des sociétés consolidées est analysée pour rattacher à chaque exercice la charge fiscale qui lui incombe.

Les détails ci-après tiennent compte des proportions d'intégration au périmètre de consolidation du groupe 2M PROMOTION.

Les impôts différés actifs comptabilisés au 31 décembre 2025 sont détaillés ci-après.

Remarques :

- A la fin de l'exercice sous revue, il convient de souligner que les déficits fiscaux reportables de la société Nature et Passion n'ont pas fait l'objet de la constatation d'une créance d'impôt différé actif car ils ne semblent plus respecter les principes d'activation en consolidation.
- Les écritures de consolidation concernant l'entité de droit Namibien RUIMTE sont traitées sans fiscalité latente.

Imposition différée actif avant compensation avec les positions passif de chacune de société.	4445-IDA à 25%	Bases IDA		
		Déficits	Frais acquisition sur titres	Organic - Décalage fiscal temporaire
2M Promotion	17 219 719	68 827 037	51 837	
S.F.R.F.	35 454			141 815
Modena 2				
Nizuc				
Domaine Gr garenne				
Scuderia	366 750	1 466 998		
Ruimte				
DMPR Invest	69 437	277 749		
Metrinvest				
Carsafe invest	66 725	266 899		
Arrondis	1			
TOTAL	**17 758 086**	**70 838 683**	**51 837**	**141 815**

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
SASU
JEAN-MARC
DUFETEL
65 Rue de la Paix
Immeuble
Plein Ouest
97133 Saint Barthélémy

Imposition différée actif avant compensation avec les positions passif de chacune de société.	1559-IDP à 25%	Bases IDP			
		Fonds de comm. - Frais achats / Quote part	Réévaluation	Ecart éval. Immob.	Retrait. Amort. der + Provision
2M Promotion					
S.F.R.F.	2 919 826		11 679 302		
Modena 2					
Nizuc	46 313			185 252	
Domaine Gr garenne	17 688			70 753	
Scuderia					
Ruimte					
DMPR Invest					
Metrinvest					
Carsafe invest					
Arrondis					
TOTAL	**2 983 827**	**0**	**11 679 302**	**256 005**	**0**

Après d'éventuelles compensations des positions à l'actif et au passif par société, les stocks du bilan sont :

- Imposition différée à l'actif – IDA : 17 722 631 euros ;
- Provision pour impôts différés – IDP : 2 948 372 euros ;

	Ouverture N	Clôture N	Charge d'impôt N
IDA	400 882	17 722 631	-17 321 749
IDP	64 001	2 948 372	2 884 371
IDA - IDP			**-14 437 378**

Ecart justifié :

* IDP sur réévaluation directement en réserves	-	2 919 826
* Divers NS	-	1 697

Impôts différés au compte de résultat	**-17 358 901**

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
SASU
JEAN-MARC
DUFETEL
65 Rue de la Paix
Immeuble
Plein Ouest
97133 Saint Barthélemy

6.1. Détail sur le chiffre d'affaires

CA – Ventes de marchandises	149 625 508
CA – Ventes de services	3 929 719
CA – Ventes de biens	756 983
TOTAL	***154 312 210***

Les ventes de marchandises comprennent 34 949 777 euros de ventes à l'étranger ; les autres ventes sont effectuées en France.

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. Engagement de retraite

Les engagements de retraite au 31 décembre 2025 sont considérés comme non significatif car les principaux effectifs salariés en contrat au sein du groupe 2M promotion sont sous la convention collective du négoce de véhicules automobiles et que ce secteur d'activité fait cotiser l'employeur pour couvrir les futures indemnités de fin de carrière à un organisme social dédié. Ces dépenses sont donc incluses dans les charges de personnel.

7.2. Engagements hors bilan

*** Société mère 2M PROMOTION**

I. ENGAGEMENTS FINANCIERS : ENGAGEMENTS DONNES 55 798 K€

* 2M Prom. s'est engagé à bloquer le compte courant S.F.R.F. à hauteur de 1 080 000€.
La société s'engage à ne pas demander à la société S.F.R.F. son remboursement et ce en garantie des garanties bancaires émises indiqués ci-après :

2M Prom. s'est porté caution de la société S.F.R.F. à hauteur de 1 900 000€ au profit de la Banque Européenne du Crédit Mutuel pour les 2 garanties à 1er Demande :
- Une garantie à hauteur de 1 800 000€ au profit de FCA Capital France
- Une garantie à hauteur de 100 000€ au profit de Ferrari S.p.a.
(AGO 13/12/2019) 1 900 000€

* 2M Prom. est caution solidaire de SCI MODENA 2 dans le cadre d'un emprunt de 3,8M€.
Capital restant dû 31/12/25 : 2 257 751,62€ 2 257 752€

* 2M Prom. est caution solidaire de SCI MODENA 2 dans le cadre d'un emprunt de 500 000€ auprès du Crédit Mutuel.

Capital restant dû 31/12/25 : 306 216€ 306 216€

* 2M Prom. s'est porté aval pour sûreté et garantie du paiement par l'emprunteur S.F.R.F. auprès du CIC Est pour un montant de 500 000 euros dans le cadre d'un billet financiers à libre utilisation de 500 000 euros. 500 000€

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES

* 2M Prom. s'est porté aval pour sûreté et garantie du paiement par l'emprunteur S.F.R.F. auprès de la BECM Mulhouse Capital restant dû 31/12/25 : 1 008 141,78€	1 008 142€
* 2M Prom. s'est porté aval pour sûreté et garantie du paiement par l'emprunteur S.F.R.F. auprès de la BECM Schiltigheim Capital restant dû 31/12/25 : 291 804,74€	291 805€
* 2M Prom. est caution solidaire de SCI SCUDERIA CANNES à hauteur de 5 M€ dans le cadre d'un emprunt de 7,5 M€ auprès de la BPBFC. Capital restant dû 31/12/25 : 5 172 544,53€	5 000 000€

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
SASU
JEAN-MARC
DUFETEL
65 Rue de la Paix
Immeuble
Plein Ouest
97133 Saint Barthélémy

* 2M Prom. A accordé une Garantie de Passif dans le cadre des accords De cession du groupe SGMR – Les Opalines en sa qualité de vendeur.

Les conditions sont les suivantes – Extraits du protocole signé le 22/09/2021 avec les acheteurs :
1/ Les Vendeurs s'engagent, sans solidarité entre eux, à payer à l'Acquéreur, chacun à hauteur de sa quote-part d'Actions transférées sur le nombre total d'Actions transférées, le montant de toute Perte effective résultant directement d'une violation ou d'une inexactitude des déclarations des Vendeurs stipulées à l'Article 9 (sauf à ce que cette déclaration ait fait l'objet d'une mise à jour ou d'un complément conformément à l'Article 9) ; et 2/ Chaque Vendeur s'engage à payer à l'Acquéreur, toute Perte résultant d'une violation ou d'une inexactitude des déclarations faites par lui et contenues à l'Article 8.

Toute somme relative à une Perte due par les Vendeurs en application du présent Article 10 (la « Réduction de Prix ») sera traitée en réduction du Prix des Actions Cédées. Le total des sommes dues par chacun des Vendeurs ne pourra en aucun cas excéder la quote-part du Prix des Actions Cédées reçue par chacun d'eux au titre du Transfert.
La Réduction de Prix prévue au présent Article 10 (sous réserve des limitations et exclusions stipulées aux présentes) sera le recours exclusif de l'Acquéreur en cas de violation d'un engagement ou d'une obligation prévue au présent Contrat, ou en cas de violation ou d'inexactitude d'une déclaration des Vendeurs contenu aux Articles 8 et 9, l'Acquéreur renonçant expressément à tout autre droit et action en responsabilité à l'encontre des Vendeurs, à l'exclusion du dol.

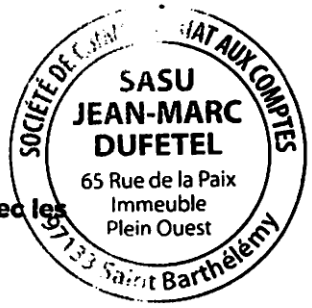
Montants
1/ Sous réserve des Pertes subies à raison d'une violation ou d'une inexactitude des déclarations qui figurent à l'Article 9, aucune Réduction de Prix ne sera due par les Vendeurs tant que le montant total des Pertes dues au titre du présent Article 10 n'excédera pas une franchise de trois millions d'euros (3.000.000 €), étant précisé que, dans l'hypothèse où ce montant serait dépassé, l'Acquéreur recevra des Vendeurs, à titre de Réduction de Prix, le montant total des Pertes indemnisables sous les réserves et dans les conditions des présentes excédant cette franchise et non à partir du premier euro, dans la limite du plafond mentionné ci-après.
2/ Seules les Pertes dont le montant unitaire est supérieur à cent mille euros (100.000 €) seront prises en compte pour déterminer si le seuil ci-dessus est dépassé. Il est précisé que les Pertes résultant directement d'un même fait générateur seront agrégées pour déterminer si ce seuil unitaire de cent mille euros (100.000 €) est atteint.
3/ La responsabilité individuelle de chaque Vendeur au titre de l'Article 10 ne pourra en aucun cas excéder un montant maximum correspondant à la quote-part du Prix des Actions qu'il a reçu, étant précisé que la responsabilité globale des Vendeurs au titre de l'Article 10 ne pourra en tout état de cause excéder un montant maximum de cinquante millions euros (50.000.000 €), soit vingt-cinq millions euros (25.000.000 €) pour 2 M Promotion et Mat-Immo-Beaune respectivement. Il est toutefois précisé que le plafond de responsabilité individuelle de chaque

Vendeur et le plafond de responsabilité globale des Vendeurs ne sauraient être cumulatifs.
4/ Il est précisé que les limitations de responsabilité visées ci-dessus au présent Article 10.2 (Montant minimum/maximum) ainsi que celles visées à l'Article 10.5 (Limitation de la garantie des Vendeurs) ci-dessous ne s'appliqueront pas aux Pertes résultant de la violation ou l'inexactitude de toute déclaration et garantie faite par les Vendeurs au titre des Articles 8 (Déclarations propres à chaque Vendeur), 9.2 (Capital de la Société) et 9.3 (Société et Filiales) (ensemble, les « Garanties Fondamentales »). Il est toutefois convenu que les Pertes résultant de la violation ou l'inexactitude de toute déclaration et garantie faite par les Vendeurs au titre des Garanties Fondamentales seront plafonnées aux sommes reçues par chacun des Vendeurs au titre de la quote-part du Prix des Actions cédées qui leur aura été allouée au titre du Transfert.

Durée de la garantie
Tout appel en garantie en vertu du Contrat devra être valablement notifié par l'Acquéreur conformément à l'Article 10.4 :

1/ au titre des Garanties Fondamentales, avant l'expiration d'un délai de cinq (5) ans suivant la Date de Réalisation ;
2/ en matière d'Impôts, avant l'expiration d'un délai de 30 jours suivant le 31 décembre 2024 ; et
3/ pour toutes autres matières, dans un délai de dix-huit (18) mois à compter de la

L'engagement est fixé à son maximum ici, soit à 25 000 000€



* 2M Prom. A accordé une Garantie de Passif dans le cadre des accords de cession du groupe SGMR ouest – Les Jardins d'Iroise en sa qualité de vendeur.

Les conditions sont les suivantes – Extraits du contrat de cession signé le 28/02/2022 avec les acheteurs :

Le vendeur s'engage sur les dispositions suivantes :

- **Absence de réclamation aux sociétés du Groupe ;**
- **Absence de sollicitation des salariés ;**
- **Clause de non-concurrence ;**
- **Indemnisation par le vendeur :** Le Vendeur s'engage à verser à chacun des Acquéreurs, due proportion à hauteur de leur quote-part respective du Prix de Cession, à titre de réduction du Prix de Cession, le montant de tous les dommages subis par les Acquéreurs ou toute Société du Groupe (en ce compris les honoraires et autres frais engagés dans ce cadre) et imputable, directement ou indirectement, à une violation, inexactitude, erreur de l'une quelconque des déclarations faites ou des garanties données par le Vendeur dans les présentes, ou à tout manquement par le Vendeur à ses obligations au titre des présentes.

Il est expressément convenu que cette obligation d'indemnisation sera limitée à la quote-part du capital social et des droits de vote de la Société que représente les Actions Cédées, soit 24,94% du montant de tous les dommages subis.

Franchise
Sous réserve des exceptions visées à l'Article 8.6(e), aucune indemnisation ne sera due par le Vendeur tant que le montant total des indemnisations dues au titre du présent Article VIII et excédant le Seuil Individuel n'excédera pas une franchise de trois cent mille euros (300.000 €), étant précisé que, dans l'hypothèse où ce montant serait dépassé, les Acquéreurs recevront du Vendeur, à titre de réduction du Prix Cession, le montant total des dommages indemnisables sous les réserves et dans les conditions des présentes excédant cette franchise et non à partir du premier euro, dans la limite du Plafond.

Plafond
Le montant global de l'indemnisation qui pourra être due par le Vendeur au titre de l'Article 8.1 sera limité à un montant de cinq millions d'euros : 5.000.000 €

Durée
Après la Réalisation, aucune indemnisation ne sera due aux Acquéreurs par le Vendeur au titre de ses déclarations et garanties si celle-ci n'a pas fait l'objet d'une Demande d'Indemnisation par les Acquéreurs dans un délai de dix-huit (18) mois suivant la Date de Réalisation, étant toutefois précisé que :

(i) le droit d'effectuer une réclamation en ce qui concerne les éléments visés à l'Article 3.2(i) (Fiscalité et charges sociales) et 3.2(e) (Ressources humaines) pourra être mis en œuvre jusqu'à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant l'expiration de la durée de la prescription applicable à tout Impôt ; et

(ii) le droit d'effectuer une réclamation en ce qui concerne les éléments visés aux Articles 2.4 (Absence de Paiements Interdits), 3.1 (Déclarations et garanties concernant le Vendeur), 3.2(a) (Capital de la Société) et 3.2(b) (Société et Filiales) pourra être mis en œuvre jusqu'à l'expiration d'un délai de cinq (5) ans suivant la Date de Réalisation.

* 2M Prom. s'est porté caution solidaire sans bénéfice de la discussion et de la division envers le Pôle de recouvrement spécialisé de Colmar dans le cadre du contentieux fiscal en cours entre sa filiale S.F.R.F et l'administration fiscale à hauteur de 1 876 488€.
(Acte de cautionnement du 28/05/2024). 1 876 488 €

* 2M Prom. s'est porté caution solidaire de la société Metrimmo en garantie d'un emprunt souscrit auprès de la BECM dans le cadre d'un projet de financement immobilier. La caution est plafonnée à 1 300 000 euros. 1 300 000 €



**** Engagements donnés dans le cadre des emprunts souscrits par 2M PROMOTION (à retrouver également dans les dettes garanties) :***

* AUTORISATION DE DECOUVERT – BECM 10 M€
Nantissement d'un compte à terme n°11899001030002002636 ouvert auprès de la BECM Mulhouse à hauteur de 5 M€ en garantie d'une autorisation de découvert de 10 M.
Au 31/12/2025 le découvert s'élève à 5 736 568,82 5 000 000€

* AUTORISATION DE DECOUVERT – BANQUE POPULAIRE 10 M€

Nantissement de 2 comptes à terme n°42524234970 000001 pour 5M€ et n°42524234970 000002 pour 5M€ ouvert auprès de la Banque populaire en garantie d'une autorisation de découvert de 10 M.
Au 31/12/2025 le découvert s'élève à 4 324 182 4 324 182 €

* FINANCEMENT DU DOMAINE A ST FLORENT - EMPRUNT BECM 6 000 000€

Promesse d'hypothéquer une maison d'habitation et 2 corps de ferme à St Florent.
Capital restant dû au 31/12/25 : 3 932 215 €

* EMPRUNT BECM 14 000 000€

Promesse d'hypothéquer un bien immobilier à Avoriaz
Capital restant dû au 31/12/25 : 9 175 013 €

II ENGAGEMENTS RECUS

* FINANCEMENT DU PRET SCI NIZUC - EMPRUNT CREDIT MUTUEL 950 000€

Caution solidaire de Didier et Brigitte MENNECHET à hauteur de 1 140 000€ (principal et intérêts) 251 638 €

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
SASU
JEAN-MARC
DUFETEL
65 Rue de la Paix
Immeuble
Plein Ouest
97133 Saint Barthélémy

*** Société filiale S.F.R.F.**

I. ENGAGEMENTS FINANCIERS : ENGAGEMENTS DONNES

En garantie des autorisations de découverts et des engagements par signature au profit des établissements CIC et BECM, la société S.F.R.F. à donné les engagements suivants :

* En garantie du prêt bancaire souscrit à la BECM pour 375 000 € : nantissement fonds de commerce 375 000 €
* En garantie du prêt bancaire souscrit au CIC pour 375 000 € : nantissement fonds de commerce 375 000 €
* 2 nantissements du fonds de commerce de 1 050 000 € chacun auprès de la BECM pour caution de participation.
* 2 nantissements du fonds de commerce de 2 100 000 € chacun auprès du CIC pour garanties marchés étrangers et cautions de contrats de concession
* 1 garantie diverse de 150 000 € auprès du CIC pour garantie de marché étranger et caution de contrat.

Les montants des engagements auprès de la BECM et du CIC correspondent aux montants à l'origine, dans la limite des créances restants dues.

II. ENGAGEMENTS FINANCIERS : ENGAGEMENTS RECUS

En garantie des autorisations de découverts et des engagements par signature au profit des établissements CIC et BECM, les associés ont apporté à la société S.F.R.F. les engagements suivants :

* Garanties diverses marchés étrangers 325 000 €
* Cautions contrat concession automobile 2 775 000 €
* Cautions solidaires 2M Promotion 6 575 000 €
* Caution solidaire JR Venture 150 000 €
* Garanties d'état Covid 19 phase 2 90%, dans les limites des créances restants dues
* Garantie banque de l'économie Crédit Mutuel 1 050 000 €
* Blocage du compte courant 2M Promotion à hauteur de 1 080 000 €
* Blocage du compte courant Inter Carrosserie à hauteur de 180 000 €
* Blocage comptes courants Inter Carrosserie et 2M promotion à hauteur de 1 260 000 €

FIBA
COMMISSAIRES AUX COMPTES